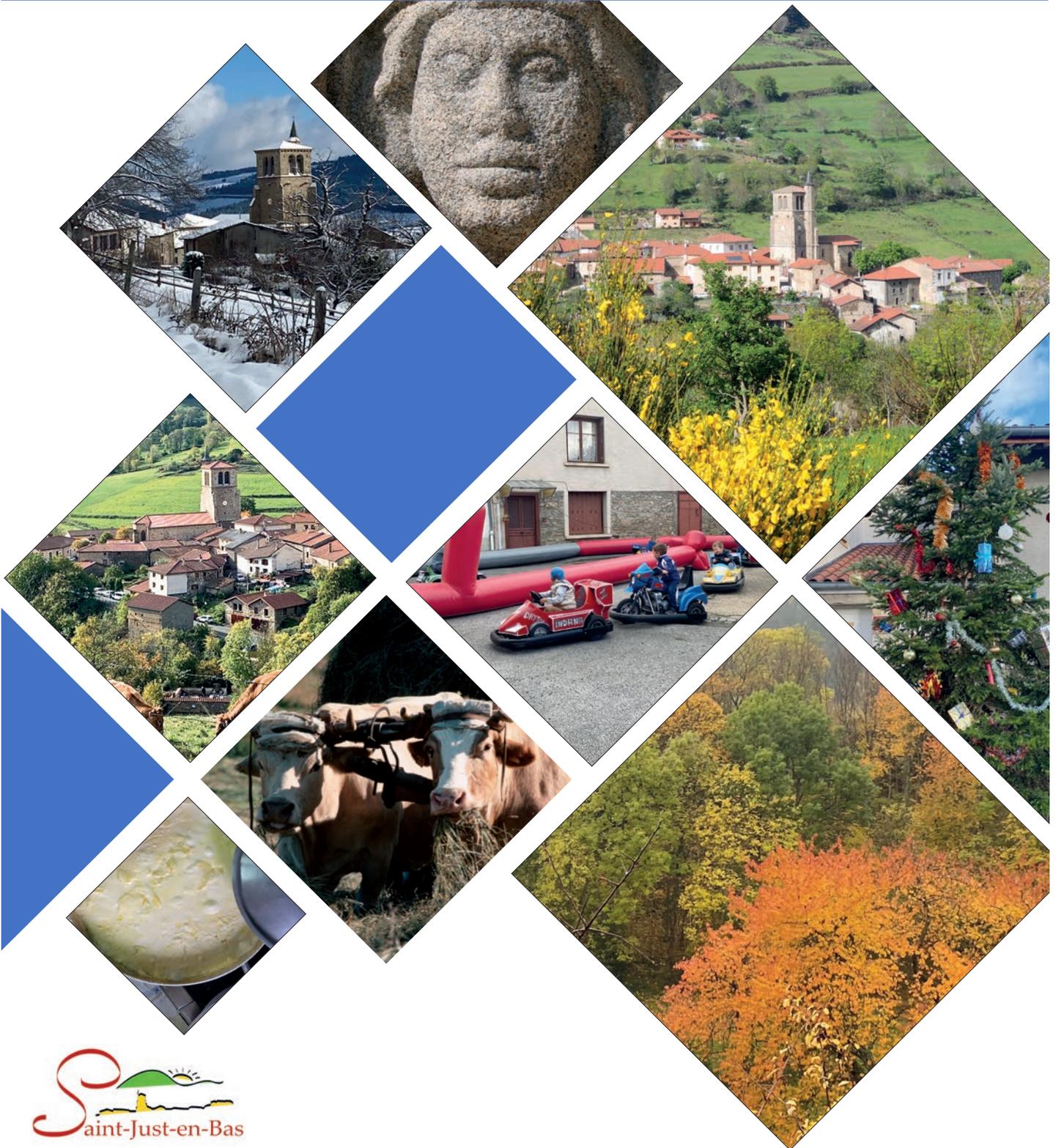




SAINT-JUST-EN-BAS



SOMMAIRE



Nouvelle voirie au hameau de Chazeau



Voeux 2023



Repas des aînés au restaurant Verdier



Enrobé entre le Béart et Travaloux



Réserve incendie de Colombette 120m³



Travaux d'adduction d'eau potable au hameau de la Roche



Futurs collégiens



Décoration du sapin de Noël



Conseil d'administration des maires ruraux à St-Just-en-Bas

<i>Mot du maire</i>	1	<i>Bibliothèque</i>	20
<i>Etat civil</i>	2	<i>Vie associative et Paroisse</i>	21 - 31
<i>Informations utiles</i>	3 - 4	<i>Fête des voisins</i>	32 - 33
<i>Réunions du Conseil municipal</i>	5 - 12	<i>Fourme de Montbrison</i>	34
<i>Informations Département</i>	13	<i>Jongleries phonétiques</i>	35
<i>Informations Loire Forez</i>	14 - 17	<i>Brin d'histoire</i>	36 - 38
<i>Ecole St Just-en-Bas/Palogueux</i>	18	<i>30^{ème} Marche de la Pomme de Terre</i>	39
<i>Enfance et Jeunesse</i>	19	<i>A votre service</i>	40



MOT DU MAIRE

Bonne et heureuse année, bonne santé à chacune et chacun d'entre vous et à celles et ceux qui vous sont chers. Que l'année 2024 soit placée sous le signe de la fraternité, de la solidarité et de la convivialité.

Je souhaite aux nouveaux habitants de notre Commune une très bonne adaptation et intégration. Je remercie vivement toutes les associations qui organisent diverses manifestations qui rassemblent et créent des liens d'amitié, rompant ainsi la solitude.

Ce 7 Mai 2023 sera inscrit dans les mémoires de la Commune avec l'inauguration de la Stèle en reconnaissance de tous les anciens Combattants de 39-45 et 1952-1962. Merci à Mr le Sous-Préfet de sa présence ainsi qu'aux très nombreux Elus.

Il est nécessaire de faire le point sur les travaux réalisés en 2023 : Installation d'une réserve incendie à Colombette ; création de la nouvelle voirie à Chazeau (j'en profite pour remercier tous les propriétaires qui ont cédé gratuitement l'emprise de terrain nécessaire) ; rénovation du pont du Pontet sous le bourg ; mise en place d'enrobé entre le Béart et Travalloux ; récupération de l'eau pluviale au Mont ; rénovation du patrimoine religieux de l'église et installation d'un pylône relais de téléphonie mobile au Vernay. Des travaux sont aussi réalisés régulièrement sur les bâtiments communaux, ainsi que le débroussaillage des chemins forestiers.



Le 4 décembre a débuté la réhabilitation de l'ex-appartement de fonction. Nous rappelons notre soutien au bon fonctionnement de l'école, et serons très attentifs à son avenir.

Pour les travaux prévus en 2024 (programmés et votés), je vous invite à prendre connaissance des délibérations du Conseil Municipal ci-après. Avec notre enveloppe investissement de Loire Forez Agglomération, un enrobé sera mis en place entre Boissel et le Col de la Roue.

Dans le cadre de la sobriété énergétique, les 38 lanternes d'éclairage public du bourg seront remplacées par des LED. De nouveaux autres projets sont à l'étude.

Tous ces travaux se réalisent grâce au soutien financier de l'Etat, du Conseil Régional, du Département, de Loire-Forez-Agglomération et du SIEL. Merci pour leur soutien.

Je remercie très chaleureusement mon Conseil Municipal, la secrétaire de Mairie, tous les employés Communaux, les enseignantes, les personnes qui assurent le déneigement et tous les bénévoles.

Ensemble continuons à travailler dans un esprit d'équipe pour le plus grand intérêt de notre commune.

Toute l'équipe municipale vous renouvelle ses meilleurs vœux pour 2024.

PAUL DUCHAMPT

ETAT CIVIL

ILS SE SONT MARIÉS



Gladys DANDELOT et
Raphaël MAGNACCA
le 27 mai 2023

Catherine REFOUVELET et Mickaël POYET mariage le 25 mars 2023

ILS NOUS ONT QUITTÉS

*et sont inhumés au cimetière de
Saint-Just-en-Bas*

Monique, Alice, Elise DURIS le 20 juin 2023

Marius, Marcel SIMON le 23 juillet 2023

Lucien POTARD le 8 septembre 2023

Louis POYET le 19 décembre 2023

LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE

En juillet, Marius Nouvelle a fêté ses 100 ans, entouré de ses 3 enfants et de toute sa famille. Il est né à Charly (69), et habite toujours chez lui, à Charly. Marius possède depuis de nombreuses années une résidence secondaire à Saint-Just-en-Bas, à Sagnes-Mortes.

M. le maire a souhaité au nom de la commune, s'associer à cet événement exceptionnel, en lui remettant la médaille du centenaire.



INFORMATIONS UTILES



Mairie / Contacts

Téléphone/répondeur : 04 77 24 81 29

Mail : mairie.st.just.en.bas@orange.fr

Site : www.stjustenbas.com

Permanences

mercredi : 14h-16h30 (présence du maire)
vendredi : 14h-16h30 (présence d'un adjoint).
Il est demandé aux particuliers de bien respecter ces horaires.

Assistante sociale

Me Mangavel 04 77 97 72 72

Service public

Allo service public vous répond
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
3939 Allo Service Public
Coût d'un appel local depuis un poste fixe.
Site service public : www.service-public.fr

France services

Pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives,
3 France Services : à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château.
A proximité France services CHALMAZEL/
JEANSAGNIERE 04 26 24 72 78

Urbanisme

J'ai un projet de travaux...
Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.
<https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique>

CONCILIEUR DE JUSTICE

JEAN JACQUES DURILLON CONCILIEUR DE JUSTICE

Conciliateur de justice depuis 2018, Jean Jacques Durillon apporte un éclairage sur sa fonction, qu'il exerce à titre bénévole.

Il y a 2 800 conciliateurs de justice en France. La cour d'appel de Lyon en compte un peu plus de 100 sur son ressort, dont moi-même affecté au tribunal de Montbrison. Par ordonnance du Président de la Cour d'appel de Lyon, j'ai été désigné conciliateur de justice et j'œuvre depuis cinq ans sur le tribunal de proximité de Montbrison en charge plus spécialement sur les 19 communes des anciens cantons de Noirétable et de Saint-Georges-en-Couzan.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Auxiliaire de justice, le conciliateur de justice est formé, assermenté, bénévole. Sa mission est de concilier pour réconcilier. Il rapproche les gens, les fait parler entre eux pour aboutir à un constat d'accord... ou parfois à un échec. Par ailleurs, les propos qui sont tenus lors des réunions sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés devant la justice.

Selon moi, « un mauvais arrangement à l'amiable vaut mieux qu'un bon procès. »

Quel type de litiges vous sont soumis et à quelle étape intervenez-vous ?

"Le conciliateur de justice intervient de façon obligatoire pour toute affaire concernant des litiges de moins de 5 000 euros. Au-delà de 5 000 euros, il n'y a pas d'obligation, mais il peut prendre en charge le dossier. Nous pouvons être saisis directement, par les parties, mais aussi par le juge, à l'occasion des audiences de mise en forme au tribunal de proximité.

La conciliation est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne,

Elle peut intervenir en dehors de tout procès. Le conciliateur est amené à traiter des sujets tels que les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleurs et locataires, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre commerçants, les différends entre personnes, les litiges relevant du droit rural et les litiges en matière prud'homale. Il ne peut pas être saisi concernant des affaires familiales ou pénales.

INFORMATIONS UTILES

CONCILIATEUR DE JUSTICE suite



Les dossiers se soldent par un accord amiable ou par un constat d'échec ou de carence dans le cas par exemple ou une personne ne se présente pas à la réunion de tentative de conciliation,

Comment se déroule une conciliation ?

Le conciliateur peut être saisi directement par le demandeur soit en prenant rendez vous à ma permanence soit directement sur mon site : jean-jacques.durillon@conciliateurdejustice.fr.

Le demandeur et le défendeur se réunissent accompagnés du conciliateur pour trouver, si possible, un compromis à leur litige.

En cas d'accord, un constat d'accord est rédigé par le conciliateur et signé par l'ensemble des parties. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Comment procéder pour me consulter ?

J'assure une permanence tous les 2^e mardi de chaque mois à la Maison des Services de Noirétable.

Que ce soit un particulier, un commerçant ou une entreprise, il convient de prendre rendez vous par téléphone auprès de la Maison des Services de Noirétable ou directement sur ma messagerie.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L FÉRIÉ	1 J	1 V	1 L FÉRIÉ	1 M FÉRIÉ	1 S
2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D
3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L
4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M
5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M
6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 V	8 L	8 M FÉRIÉ	8 S
9 M	9 V	9 S	9 M	9 J FÉRIÉ	9 D
10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L
11 J	11 D	11 J	11 M	11 S	11 M
12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M
13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S
16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D
17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L
18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M
19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M
20 S	20 M	20 M	20 S	20 L FÉRIÉ	20 J
21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S
23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D
24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L
25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M
26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M
27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J
28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D
31 M	31 D	31 D	31 V		

vacances scolaires de l'academie de Lyon (zone A)

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V FÉRIÉ	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 M	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L FÉRIÉ	11 M
12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D FÉRIÉ	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J FÉRIÉ	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 J	24 V	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M FÉRIÉ
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M	31 S		31 J		31 M

vacances scolaires de l'academie de Lyon (zone A)

NOTES : Ordures ménagères et Tri sélectif : vendredi après-midi
Semaine A

Pensez à rentrer vos bacs après le passage du camion.
Plus d'infos sur www.loireforez.fr
Pour toute question : contactez le service déchets dechets@loireforez.fr



RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des comptes-rendus des délibérations du Conseil municipal 2023 Séance du lundi 23 janvier 2023

Annulation délibération du 10/11/2022 : convention de reversement d'une part de produit de la taxe d'aménagement par la communauté d'agglomération Loire Forez

Par une délibération en date du 10/11/2022, et conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 qui avait instauré un reversement obligatoire de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement perçue par les communes au profit de leur EPCI, le conseil municipal a approuvé les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et Loire Forez agglomération selon les principes suivants
Taux de reversement des communes au profit de LFA à hauteur de 25% du produit de TA perçu chaque année (les communes devaient conserver ainsi 75% du produit de TA perçu).

Or, la loi de finances rectificative pour 2022 du 1^{er} décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire de ce reversement de taxe d'aménagement.

L'article 15 de cette loi (n°2022-1499) précise ainsi que les délibérations prévoyant un partage de la part communale de la taxe d'aménagement pour 2022 et des années suivantes demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi.

Ainsi la loi ayant été signée et promulguée le 1^{er} décembre 2022, le délai court à partir de cette date, jusqu'au 31 janvier 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal de rapporter la délibération du 10/11/2022 relative à l'approbation de la convention de reversement de la taxe d'aménagement à Loire Forez agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rapporter la délibération du 10/11/2022 relative à cette convention.

Fonds de soutien LFA : Demande de fonds de concours (enveloppe 2)

Considérant que la commune de SAINT JUST EN BAS souhaite réhabiliter l'ex-logement de fonction et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe de 1 085 000 € mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour, sollicite un fonds de concours à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n°2) en vue de participer au financement de la réhabilitation de l'ex-logement de

fonction, à hauteur de 13 735 € maximum.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Sollicitation Fonds de concours auprès de LFA pour 2023 : Réhabilitation de l'ex-logement de fonction

Loire Forez agglomération a lancé un appel à projets concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, lequel s'inscrit dans le cadre du dispositif : "Cercle vertueux d'énergie". Ainsi, les actions financées par ce fonds doivent générer de nouvelles économies d'énergie permettant de ré-abonder le fonds d'investissement, et ce afin d'augmenter les capacités d'aides aux communes. Pour ce faire, les communes bénéficiaires s'engagent à reverser un ré-abondement de 25 à 50 % du montant d'aide perçu selon les modalités précisées dans le règlement du dispositif.

Or, la commune de ST JUST EN BAS désire réhabiliter l'ex-logement de fonction.

Compte tenu que le projet rentre dans le cadre de l'appel à projets lancé par Loire Forez concernant le financement de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités, la commune de SAINT JUST EN BAS souhaite solliciter une participation financière sous la forme d'un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter un fonds de concours auprès de Loire Forez agglomération dans le cadre de la réhabilitation de l'ex-logement de fonction,
- de s'engager à ré-abonder au fonds d'investissement dans les conditions précitées,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Séance du mercredi 15 février 2023

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Mr le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris, ce, avant le vote du budget primitif de 2023 :

- Dépenses à hauteur de 5000 €

Demande d'aide financière DETR ou DSIL ou Fonds Vert pour l'installation d'une réserve d'incendie au lieu-dit Colombette

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la continuité de la protection incendie sur le territoire de la commune, et suite à la décision lors de la dernière réunion du Conseil Municipal de

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



l'installation d'une réserve au lieu-dit Colombette, il propose d'installer une réserve de 120 m³ dans ce hameau pour assurer la protection de cette partie du territoire communal composé de 11 habitations et de 2 exploitations agricoles. Il propose d'approuver l'ensemble des devis et de solliciter une subvention

Les devis établis s'élèvent à 7618,46 € HT :

- devis ABEKO : 3554,80€
- devis PRAT TP : 2800,00 €
- devis CELLE : 1263,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve les devis présentés,
- sollicite une aide financière de 80 %, de la part de l'Etat, dans le cadre de la DETR ou du DSIL 2023, ou du Fonds vert,
- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2023, en section d'investissement.

Demande d'aide financière DETR ou DSIL pour la restauration de patrimoine religieux

Mr le Maire propose au Conseil Municipal la restauration de patrimoine religieux, inscrit à l'inventaire, qui nécessite une intervention de conservation et de restauration avant sa réinstallation à l'église, afin d'être à la vue des visiteurs. Il propose d'approuver les devis et de déposer une demande d'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR ou du DSIL 2023.

Les devis établis s'élèvent à 7039,00 € HT :

- devis JOUANJUS : 4960,00 €
- devis Ann'Lizarine : 2079,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les devis présentés s'élevant à 7039 € HT pour la restauration d'une sculpture de buste reliquaire de Jean-Baptiste de la Salle, d'un tabernacle et d'une statue Saint Antoine
- sollicite une aide financière de 80 %, de la part de l'Etat, dans le cadre de la DETR ou du DSIL 2023
- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2023, en section d'investissement.

Révision des modalités de fonctionnement de la garderie scolaire pour 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une demande de parents d'élèves, et en l'absence d'autre mode de garde sur la commune, à compter du 6 mars, il convient de revoir les modalités de garderie scolaire.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 6 mars 2023 et jusqu'au 7 juillet 2023, la garderie en période scolaire :

- de 8h00 à 8h20 est gratuite pour tous les élèves
- de 16h00 à 17h30 sera assurée moyennant une participation des familles de 1,50 € la demi-heure

après inscription à l'école le matin même auprès du personnel communal

- de 17h30 à 18h00 pourra exceptionnellement être assurée au tarif de 3€ le quart d'heure après inscription à l'école le matin même auprès du personnel communal.

Séance du vendredi 14 avril 2023

Vote du budget primitif 2023

Après présentation du budget primitif 2023, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 344 816 €

Section d'investissement : 362 907 €

Vote du taux des taxes locales pour 2023

Mr le Maire expose à l'assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans,
- Considérant qu'en application de l'article 16 de la loi des finances 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2023 car la loi des finances a déjà augmenté de 7,1 % les bases pour 2023 :

- 42.83 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- 21.95 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 3.93 % pour la taxe d'habitation.

TAXES	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	275 900	21,95 %	60 560
Taxe foncière non bâti	31 200	42.83 %	13 363
TOTAL du produit fiscal			77 888
Taxe d'habitation	100 884	3.93 %	3 965
Allocations compensatrices			1 654
Contribution coefficient correcteur			-29 757
TOTAL des ressources attendues			49 785

Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande



marge de manoeuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Séance du vendredi 09 juin 2023

Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques RGPD avec AGEDI

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 04/08/2022 approuvant la convention d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique. Suite à la restructuration récente des équipes d'AGEDI, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales 2023

Élection du délégué et des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : aucune

Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées : aucune

Il est procédé au vote.

M. DUCHAMPT Paul, est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Mme FERRY Nicole, M. POYET Sébastien, Mme

POYET Geneviève sont élus délégués suppléants et déclarent accepter le mandat.

Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi à 45 communes, lancée le 7 mars 2023

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes (périmètre de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez) a été approuvé par le conseil communautaire de LFA le 13 décembre 2022.

Après quelques mois d'application du document, il s'est avéré nécessaire de corriger des erreurs matérielles identifiées dans le règlement écrit. Le conseil communautaire de LFA, par délibération du 7 mars 2023, a donc décidé du lancement d'une procédure de modification simplifiée du document urbanisme

Dans le cadre de cette procédure d'évolution, les communes concernées sont invitées à rendre leur avis sur le projet de modification simplifiée qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi à 45 communes.

Approbation des actes d'abandon de terrain à Colombette

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une réserve incendie au lieu-dit Colombette.

Pour se faire, l'emplacement choisi étant sur un terrain en BND (bien non délimité) cadastré AR 83, les propriétaires concernés ont été contactés et ont signé en majorité un Acte d'Abandon de Terrain au profit de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ces actes d'abandon et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

Approbation actes d'abandon de terrain à Chazeau pour création d'une nouvelle voirie

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la création d'une nouvelle voirie au lieu-dit Chazeau, des Actes d'Abandon de Terrain ont été signés par les propriétaires de terrain concernés au profit de la commune. Après passage d'un géomètre, un acte notarié sera établi.

Les propriétaires concernés sont :

SAVATIER Fernand : AT 149 (440 m² approximativement) DESTOUCHES Sylvie : AT 155 (25 m² approximativement) DERORY Pierre : AT 147 - 148 (225 m² approximativement) SAVATIER Annick : AT 153 - 154 (125 m² approximativement) Propriétaires du BND : AT 157 (en partie)

Le Conseil Municipal approuve ces actes d'abandon de terrain et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.



Approbation acte d'abandon de terrain à Chazeau (propriété FAUCOUP) pour création d'une nouvelle voirie

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la création d'une nouvelle voirie au lieu-dit Chazeau, des Actes d'Abandon de Terrain ont été signés par une majorité des propriétaires de terrain concernés au profit de la commune.

Une partie de parcelle concernée par cette nouvelle voirie, en BND, cadastrée AT 157 est en partie la propriété en indivision de la famille FAUCOUP pour une surface approximative de 77 m². La majorité des propriétaires concernée par cette partie de terrain a signé un Acte d'Abandon de terrain au profit de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ces actes d'abandon de terrain et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition.

Séance du 28 juillet 2023

Désignation d'un référent déontologue des élus

Tout élu local peut désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Loire Forez agglomération, qui s'est engagée dans une démarche d'éthique et de prévention des atteintes à la probité, propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat, M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université, spécialiste de déontologie de la vie politique et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de désigner Monsieur Jean-François KERLEO, comme référent déontologue
- d'approuver la convention avec Loire Forez agglomération, qui fixe les modalités de la saisine du référent déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Admission en non-valeur et créances éteintes

Vu la nomenclature M14

Malgré les poursuites engagées à l'encontre de certains débiteurs pour obtenir le paiement de leurs factures, certaines recettes émises par la commune de ST JUST EN BAS (budget général) n'ont pu être recouvrées par les services de la Trésorerie de MONTBRISON.

Le montant total des créances de 2014 à 2020 qui pourraient être admises en non-valeur ou éteintes

serait de 4 037,39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter d'admettre en non-valeur ou d'éteindre les listes des cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier de Montbrison pour un montant total de 4 037,39 €.

Approbation de la convention de partenariat pour la bibliothèque-médiathèque avec le Département

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention de partenariat Lecture publique, avec le Département.

Cette convention aura une durée maximum de 3 ans. Elle prendra effet à compter de sa signature jusqu'à la fin du Schéma de lecture publique, soit le 31 décembre 2027.

Elle définit les conditions d'octroi de l'aide technique du Département de la Loire, à travers les missions de la Direction départementale du livre et du multimédia pour le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour 2023-2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour la prochaine année 2023-2024.

Il est rappelé que le prix d'achat du repas au restaurateur est de 5,00 € et le prix payé par les parents se monte à 3,85 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de fixer, pour la rentrée scolaire de septembre 2023 jusqu'à la fin de ladite année scolaire :

- le prix du repas à 3,85 € reste inchangé par rapport à l'année précédente. Le prix du repas pris éventuellement par les enseignants ou le personnel de l'école sera facturé au prix d'achat.

- le prix de la garderie scolaire du soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, entre 16h et 17h30 à 1,50 €/demi-heure. Ce service prendra fin à 17h30.

La garderie scolaire est gratuite de 8h00 à 8h20.

Un forfait d'un euro pour aide et surveillance sera facturé aux familles pour leur(s) enfant(s) ne prenant pas le repas fourni par la restauratrice mais bénéficiant des services de garderie de la cantine scolaire.

Avenant 3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie

Considérant les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement, le service commun de secrétariat de mairie se dote d'un poste de secrétaire de mairie «volant» à temps plein en 2023. Le financement de ce poste entre les adhérents du

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



service commun nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

-APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie « volant » entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,

-AUTORISE le maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Remplacement de l'éclairage public par des leds

Mr le Maire propose à l'assemblée, suite à la demande gouvernementale de répondre à son plan de sobriété énergétique, de remplacer l'éclairage public actuel par des leds, plus économiques.

Loire-Forez Agglomération, ayant la compétence Eclairage Public, nous indique que la commune peut prétendre à une nouvelle aide financière dans le cadre de l'enveloppe communautaire "sobriété énergétique".

Les travaux prévoient la mise en conformité de l'armoire d'éclairage public et la modernisation de 38 lanternes dont 11 énergivores (150W). Le coût est estimé à 28 228 € avec une participation du SIEL de 14 114 € et de Loire - Forez ... (sur l'enveloppe "sobriété énergétique") de 6 627 €. Le coût restant à charge de la commune sera donc de 7 487 €.

Après en avoir délibéré, un vote à bulletins secrets est proposé par Mr le Maire. Le résultat étant de 9 Pour et de 2 blancs, l'assemblée décide donc d'engager ces travaux dont la participation de la commune est estimée à 7 487 €.

Séance du vendredi 13 octobre 2023

Approbation Marchés pour réhabilitation ex-logement de fonction

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres adapté comportant 9 lots, pour des travaux de rénovation de l'ex-logement de fonction.

La Commission Bâtiments, qui s'est réunie le 12 octobre 2023 en présence de l'architecte, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres les mieux-disantes, celles des Entreprises suivantes :

- lot 1 - maçonnerie : ARCHIMBAUD Construction – 9 754,38 € HT + option (si nécessaire) pour travaux induits : 3 241,43 € HT

- lot 2 - charpente-couverture-zinguerie : lot infructueux (absence de plis)

- lot 3 - menuiserie extérieure - MORLEVAT Laurent – 13 459,28 € HT

- lot 4 - menuiserie intérieure - MORLEVAT Laurent – 9 143,84 € HT

- lot 5 - isolation - plâtrerie - peinture - DG PEINTURE 42 – 34 489,00 € HT + option (si nécessaire) pour travaux induits : 4 056,60 € HT

- lot 6 - plomberie - chauffage - lot infructueux (absence de plis)

- lot 7 - électricité - VMC - lot infructueux (absence de plis)

- lot 8 - chape - carrelage, faïence - ARCHIMBAUD Construction 7 999,76 € HT

- lot 9 - revêtements de sols - parquets - MORLEVAT Laurent – 3 489,10 € HT

Les lots 2, 6 et 7 ayant été infructueux suite à l'appel d'offres publié, Mr le Maire a sollicité plusieurs entreprises afin qu'elles fassent des propositions. Après étude de ces dernières, ont été retenues les offres suivantes :

-lot 2- charpente-couverture-zinguerie : CHARBONNIER Julien – 1 157,23 € HT

- lot 6 - plomberie - chauffage - DERORY électricité - froid : 15 548,06 € HT

- lot 7 - électricité - VMC - CARTON Nicolas – 8 012,01 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission Bâtiments pour ce marché de travaux et donc d'attribuer les marchés conformément à l'avis émis par celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation de l'ex-logement de fonction aux entreprises les mieux-disantes citées ci-dessus pour un montant total de 103 052,96 € HT, soit 123 663,56 € TTC - approuve l'utilité de la mise en place d'une option pour travaux induits pour 7 298,03 € HT soit 8 757,64 € TTC. Ces travaux seront réalisés s'ils sont jugés nécessaires après les travaux de démolition.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense ont été prévus au budget.

Approbation des devis pour la rénovation du Monument aux Morts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du Monument aux Morts et reprise des gravures. Pour cela, il convient de choisir les entreprises devant effectuer ces travaux.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- rafraîchissement du monument aux morts et de sa grille de protection : DG Peinture : 1 564,80 € HT,



- nettoyage du monument, reprise des joints et dorure de certaines inscriptions :
Le Chant du Gravelet : 680 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les devis ci-dessus pour un montant total de 2 244,80 € HT et sollicitera une subvention auprès de l'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre).

Approbation devis pour rafraîchissement de la statue Sainte Vierge

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rafraîchissement de la statue Sainte Vierge située à proximité de l'école. Pour cela, il convient de choisir l'entreprise devant effectuer ces travaux.

Après étude du devis présenté, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise suivante :

- rafraîchissement de la statue Sainte Vierge : DG Peinture : 910 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis ci-dessus et autorise M. le Maire à commandé ces travaux.

Approbation de la convention relative à l'expérimentation du CFU (compte financier unique)

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la Commune de Saint Just en Bas. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération et tout document s'y affèrent.

Fixation tarif colis ou repas pour personnes âgées de plus de 70 ans

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de décider de la participation de la commune au colis et repas des aînés annuel.

Après discussion, il est décidé, pour les personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale, en résidence principale sur la commune, d'augmenter le montant maximum du repas ou du colis à 24 € par bénéficiaire.

Solidarité avec la population marocaine suite au séisme du 8 septembre 2023

Face à la situation de crise qui a frappé le Maroc, l'AMF (Association des Maires de France) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de St Just en Bas tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 50 € au Fonds d'Action extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel ([dsfipe.recettes chez dgfp. finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@chez.dgfp.fr)) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le versement de 50 € au



FACECO en soutien au peuple marocain,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2023, et de ne pas modifier les conditions actuelles de location (voir p 40). Renseignements en mairie.

Pour les associations, une manifestation gratuite par an est accordée.

Révisions tarifs à compter de 2024 de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir l'utilisation et le tarif de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les conditions actuelles (voir p 40). Renseignements en mairie.

Révision des tarifs de location de la salle du Chagnon à compter du 01/01/2024

Le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) des différents locaux associatifs dans le bâtiment du Chagnon, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs (voir p40 et bulletin 2023) à compter du 1^{er} janvier 2024. Renseignements complémentaires en mairie.

Révision des tarifs pour les prestations des agriculteurs à compter du 1^{er} janvier 2024

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le montant des prestations dues aux personnes travaillant à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, il est décidé que les travaux de déneigement, gravillonnage ou de débroussaillage effectués par les agriculteurs de la commune seront revalorisés, vu le coût du fioul, et seront réglés au tarif horaire de 75 € HT sur présentation des factures, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Reconduction de la convention cantine pour 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reconduire la convention entre Mme Verdier Chantal, restauratrice à St Just en Bas, et la commune, pour la fourniture des repas à la cantine scolaire à compter du

1^{er} janvier 2024.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal reconduit ladite convention et décide de maintenir le prix à payer à la restauratrice qui s'élève à 5.00 euros par repas fourni et livré à la cantine scolaire municipale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Suppression des droits de place

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 novembre 2015 fixant les tarifs de droits de place pour l'occupation d'emplacement sur le domaine public.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide :

- de supprimer les droits de place, notamment pour la fête patronale afin d'encourager les forains à venir dans notre commune,
- si un marchand ambulant s'installait sur le domaine public avec une consommation d'électricité, de fixer le montant d'un droit fixe à 30 € / an.

Demande de subvention sur enveloppe de solidarité 2024 auprès du Département

Mr le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de création d'un chemin communal à Chazeau ont été réalisés. Le bornage effectif de ce chemin sera effectué en 2024 afin que lui soit attribué un numéro cadastral pour l'inclure dans le domaine public communal. Un acte notarié sera établi en 2024 puisque 4 propriétaires et 1 BND étaient concernés par l'emprise de ce chemin.

Le village de Chazeau était mal desservi avec une voirie de 3 mètres de large, entre des bâtiments existants et rendait impossible la circulation des poids lourds et tracteurs agricoles.

Mr le Maire propose de demander une subvention au Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2024. Le montant des travaux s'est élevé à 19 415 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux qui permettent la circulation de poids-lourds et engins agricoles,
- sollicite l'aide financière du Département sur l'enveloppe de solidarité 2024 pour ces travaux mandatés sur l'exercice 2023 en investissement.

Transfert du relais de téléphonie mobile du Vernay à la commune

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de l'Etat de couvrir les zones blanches en téléphonie mobile. La Société Free Mobile, mandatée sur le secteur Boissel-Le Vernay, a repéré une zone de faisabilité, et notamment la parcelle AH 157 dont Mr le Maire, Paul DUCHAMPT est propriétaire. Ce dernier a donné l'autorisation d'implanter ce relais sur sa parcelle et propose de céder, à partir du 1^{er} janvier 2024 la partie de parcelle où le relais a été implanté en 2023 sur son terrain, à l'euro symbolique à la commune afin que le bail de location signé pour 12 ans reconductibles

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



(et ses loyers) revienne au budget communal.

Le Maire propose de désigner la 1^{ère} Adjointe pour signer au nom de la commune l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Mme FERRY Nicole, première adjointe, à signer tout document relatif à cette acquisition portant sur l'implantation du relais avec un chemin d'accès et une aisance,
- décide de prendre en charge les frais de géomètre et d'acte notarié s'y rapportant.

Avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan prévisionnel d'entretien annuel mis à jour, dit de référence, et sa révision annuelle à la hausse à hauteur de 1%
- EMET UN AVIS DEFAVORABLE au versement d'un rattrapage de révision à hauteur de 5% sur la base du montant de la mise à disposition réelle de 2023,
- APPROUVE l'avenant afférent,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Demande de subvention 2 sur l'enveloppe de solidarité 2024 (N° DE_067_2023)

Les travaux de rénovation de l'ex-logement de fonction ont commencé début décembre. Dans le cadre de la démolition, il a été découvert que le plancher de l'étage était en partie très détérioré, avec une panne complètement coupée et le solivage dans son ensemble n'étaient plus conformes à la sécurité pour l'appartement qui doit être rénové en-dessous.

Trois devis ont été demandés :

- au maçon (Mr ARCHIMBAUD) : 5 532.51 € HT
- au charpentier (Mr CHARBONNIER) : 10 803.60 € HT
- au plâtrier-peintre (Mr GRAVIER) pour modification de l'escalier : 956,11 € HT

Mr le Maire propose de demander une subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024 sur la somme de 17 292.22 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la nécessité de ces travaux,
- demande une subvention au Département sur l'enveloppe de solidarité 2024,
- prévoit l'inscrire cette somme au budget 2024 à l'article 231.

Désaffectation de l'ex-logement de fonction

Mr le Maire propose à l'assemblée le déclassement de l'ex-logement de fonction situé 57 chemin de l'École au bourg de ST JUST EN BAS, étant donné qu'il n'est plus utilisé pour un usage public depuis plus de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du domaine public de ce logement situé 57 Chemin de l'École,
- approuve ce déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,
- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.



Le président de la communauté d'agglomération Loire Forez, Christophe Bazile a rencontré le Conseil municipal le 13 octobre 2023



INFORMATIONS DU DÉPARTEMENT

Alors que la coupe du monde de rugby battait son plein, Pierre-Jean ROCHETTE, votre Conseiller départemental depuis mars 2015 - amateur de rugby - a transformé l'essai en accédant au poste de Sénateur de la Loire le 24 septembre 2023.

Devant se conformer à la loi sur le cumul des mandats, le nouveau Sénateur a été contraint d'abandonner son mandat de Conseiller départemental de votre Canton de Boën-sur-Lignon. Il nous a chargé de vous dire combien il avait apprécié ces huit années, passées à vos côtés, à défendre les intérêts du canton au sein de l'Assemblée Départementale ; combien il avait pris plaisir à se rendre régulièrement sur chaque commune, à votre rencontre, que ce soit lors des inaugurations, des manifestations, ou tout simplement à votre demande.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et nous savons pouvoir compter sur son appui, chaque fois qu'il en aura l'opportunité.

Désormais, en application de la loi, nous sommes donc - Chantal BROUSSE et Valéry GOUTTEFARDE - le nouveau binôme représentant votre Canton de Boën-sur-Lignon.

Soyez assuré que c'est toujours avec la même détermination et la même disponibilité, que nous défendrons les dossiers du canton. Nous serons à vos côtés pour faire entendre votre voix et relayer les problématiques de notre territoire. Nous continuerons, bien entendu, à être très proches de vos équipes municipales et à répondre à chaque sollicitation.

Nous tenons d'ailleurs à souligner l'engagement des maires et de leurs équipes qui sont à mi-mandat. Chaque maire des 51 communes du canton se dépense sans compter, en faisant preuve d'abnégation et de ténacité, pour vous offrir le meilleur cadre de vie possible.

En effet, être maire aujourd'hui est une vocation, un sacerdoce laïque, tant la tâche est ardue. L'argent public se fait rare et l'écart entre le réalisable et le souhaitable s'accroît. La formule « Nos désirs ont des ailes et nos moyens des jambes ! » est plus que jamais d'actualité.

Au Département, malgré les contraintes budgétaires toujours plus prégnantes, notre volonté d'accompagner au mieux les projets communaux reste intacte. En 2023, Saint-Just-en-Bas a bénéficié de subventions notamment pour la pose de fenêtres au local technique municipal, l'installation de réserves incendie à Chassery et Boissel.

Comme chaque année, le milieu associatif, qui joue un rôle capital dans l'animation de nos villages et le renforcement du lien social, a bénéficié de notre soutien. Le Comité des Fêtes, l'Amicale Boule, la FNACA, ont été accompagnés dans leurs projets.

Vous pouvez compter sur notre implication à vos côtés. Avec vous, pour vous, ensemble !

Puisse cette année 2024 vous apporter le meilleur !



*Chantal BROUSSE et Valéry GOUTTEFARDE
Conseillers départementaux du Canton
de Boën-sur-Lignon*



DECHETS

A partir du 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés dans le sac des ordures ménagères ... Loire Forez Agglo vous accompagne sur ce chemin du tri et de la réduction des déchets.

En route vers la tarification incitative

Les différents services liés à la gestion de nos déchets ont un coût principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière des propriétaires.

Nous nous dirigeons progressivement vers une tarification incitative pour la gestion des déchets, avec une part variable en fonction de la production de déchets non valorisables (bac gris).

Cela doit nous permettre de réduire la quantité de déchets, d'être plus vertueux sur le plan environnemental et de maîtriser les coûts du service (déchèteries fixes et mobiles, collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, transfert, traitement) qui ne cesseront d'augmenter.

Depuis 2022, nous travaillons de pair avec toutes les communes du territoire sur ce sujet complexe. Le conseil communautaire de septembre 2022 a acté la mise en place d'une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) en janvier 2026.

En 2024, nous vous distribuerons de nouveaux bacs gris, munis de puces, et nous adapterons les points d'apports volontaires avec carte d'accès pour les riverains. En 2025, une phase (à blanc) permettra de compter et de tester le matériel avant la mise en place effective en 2026.

Plus d'informations : www.loireforez.fr (rubrique déchets) dechets@loireforez.fr • N° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe) . . +rappel sur: Carte interactive déchets pour connaître les jours de collecte et lieux en fonction de son adresse

Sensibilisation

Lingettes: stop au tout à l'égout !

L' Agglo assure les missions de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, de l'usager jusqu'au retour en milieu naturel. Nous oeuvrons quotidiennement à l'amélioration des performances des 168 stations d'épuration et des 2 000 km de réseaux dont nous avons la gestion, et veillons à la qualité des eaux rejetées en rivière.

Ici commence la rivière ...

Bien que couramment appelés «tout à l'égout,» les canalisations ne sont pas destinées à tout recevoir. Leur bon fonctionnement garantit la protection du milieu naturel. Il est donc important de ne pas jeter dans les toilettes, les éviers ou les grilles d'eaux pluviales :

- Les objets solides (cotons tiges, lingettes, protections hygiéniques, mégots, sacs plastiques ...) : à jeter dans une poubelle noire.
- Les huiles et matières grasses : à emmener en déchèterie, les graisses à la poubelle.
- Les produits toxiques (peintures, solvants, médicaments, engrais ...) : à emmener en déchèterie afin qu'ils soient traités.

La préservation de nos rivières est l'affaire de tous et commence à la maison !

ILLIWAP

L'actu de l'Agglo et de votre commune dans votre poche !

À l'heure de l'information omniprésente sur nos écrans, comment faire le tri et se renseigner sur l'actualité ultra locale ? C'est le pari réussi de l'application mobile (gratuite) illiwap ...

Pensée et développée par une entreprise de la Loire, illiwap est une application à installer sur votre téléphone mobile. Anonyme, sans collecte de données ni création de compte, gratuite, sans publicité et accessible à tous, elle vous permet de vous abonner aux comptes des communes et de l' Agglo de notre choix.

Allo l'Agglo?

Une fois installée sur votre mobile, naviguez sur les différents onglets de cette application très intuitive : actualités, stations, favoris agenda, découvrir ... Vous pouvez ainsi rechercher facilement ce qui se passe autour de chez vous . Vos collectivités vous informent en temps réel par notification (travaux, alerte météo, animations du week-end par exemple) .

Ne cherchez plus d'autres canaux d'information, illiwap est la solution . Dès à présent, abonnez-vous à Loire Forez Agglo et à votre commune, pour ne rien manquer de l'actu du Forez !

A noter : Loire Forez Agglo a établi un contrat global pour l'ensemble des 87 communes du territoire afin que toutes puissent bénéficier de l'application et de



communiquer auprès de leurs habitants. Votre commune dispose déjà d'illiwap? Il ne vous reste qu'à suivre Loire Forez !

HABITAT



Quelles aides à la rénovation ?

Loire Forez Agglo accompagne les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primoaccédants dans la rénovation de leur logement.

En quoi consiste l'accompagnement de l'Agglo?

Pour votre projet d'habitat ancien, Loire Forez agglomération propose :

- Des aides financières en fonction de vos ressources
- Une équipe de professionnels à votre disposition pour le montage des dossiers de demande de subvention
- Un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long de votre projet

Quels types de projets sont éligibles ?

- Adaptation à la perte d'autonomie: Monte-escalier, aménagement salle de bain, création d'une chambre en rez-dechaussée, etc.
- Réhabilitation lourde : Gros oeuvre, électricité, sanitaires, etc.
- Performance énergétique : Isolation, chauffage, ventilation, etc.
- Mise en location de logements vacants en centre bourg.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Être propriétaire occupant, primo-accédant ou propriétaire bailleur
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment

Les aides financières sont accordées sous condition de ressources.

Des permanences près de chez vous (sur rendez-vous)

- Soliha dans notre France services - 17 rue de Roanne - 42130 Boën-sur-Lignon

Le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Sur RDV au 04 77 58 42 03.

- Maison Départementale de l'Habitat et du Logement- 53 rue de la République- 42600 Montbrison

Tous les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

- Soliha dans notre France services - 7 place de l'Église- 42440 Noirétable

Le 3^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h. Sur rendez-vous au 04 77 24 97 08.

- La Passerelle- Rue du 11 novembre - 42170 Saint-Just Saint-Rambert

Le 2^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h.

- Soliha dans notre France services -espace Déchelette - 1 route d' Augel- 42380 Saint-Bonnet-le-Château
- Le 4^{ème} vendredi du mois. Sur rendez-vous au 04 77 43 08 80.

HABITAT

3400 logements vacants dans le Forez

Afin d'améliorer la connaissance du parc de logements, la compréhension du phénomène et les causes de la vacance résidentielle, une étude a été réalisée à l'échelle de nos 87 communes.

Verdicts :

- Près de 3400 logements sont en situation de vacance structurelle de plus de 2 ans.
- Le taux de logement vacant diminue depuis 2019.
- Le nombre de logements vacants depuis 5 ans ou plus reste stable.

Parmi les facteurs qui augmentent la probabilité de vacance, citons la localisation en centrebourg/ ville, la petitesse des logements (T1), anciens, sans extérieur, un propriétaire âgé ou résidant loin.

Facteurs aggravants, 45% des logements vacants offerts à la vente ou à la location n'ont bénéficié d'aucuns travaux d'amélioration ... et les 3/4 des logements hors marchés sont considérés comme en mauvais état. Les travaux sont souvent freinés par des difficultés de financement, administratives ou personnelles.

Aides aux particuliers, pour les bailleurs sociaux, pour les communes : le programme local de l'habitat (PLH) , la politique communautaire d'aménagement des centre bourgs-villes et le PLUi à 45 communes sont autant d'outils d'ores et déjà opérationnels afin d'améliorer, de rationaliser notre parc de logement et de moins artificialiser.

Exemple d'aides : Aide au primo-accédant en centrebourg 4 000 € ou 5 000 € selon la composition du ménage ; bonus sortie de vacance : + 3 000 €.

Plus d'infos sur les actions de l'Agglo en matière de logement : loireforez.fr proposition d'entretien écologique émane d'un travail collaboratif avec France Nature Environnement (FNE) qui a réalisé des inventaires floristiques sur certains sites.

L'entretien des voiries n'est pas en reste. En fauchant les accotements des routes en deux temps, sur une emprise la plus restreinte possible au printemps et complète à l'automne, lorsque la faune et la flore ont terminé leur cycle de développement, la sécurité des usagers de la route est assurée, tout en préservant la biodiversité ! En 2023, la surface des accotements fauchés représente 1 335 hectares, soit la surface d'une commune comme Bard ! Les bénéfices de cette



pratique sont multiples : limitation de l'impact sur la biodiversité et économies d'énergies et de main d'oeuvre. La dépense publique est ainsi optimisée.

CULTURE

L'Orée : bientôt votre adresse textile à Cervières

L'actuel musée des Grenadières, centré sur le savoir-faire des brodeuses au fil d'or, effectue sa mue. À l'occasion du vernissage estival de Chère Humaine, nous avons levé le voile sur le devenir des bâtiments occupés par cette exposition additionnelle inédite. La lumière a été faite sur les grands principes du projet de redéploiement, ses futurs usages, le calendrier et sur le nom du futur équipement... La Maison des Grenadières a bel et bien entamé sa transformation et deviendra bientôt L'Orée !

Suivre le projet sur loireforez.fr

ECONOMIE

Suivez l'actualité éco du Forez

Chaque trimestre, restez informés sur les services communautaires dédiés aux entreprises, les aides et les accompagnements techniques dont les acteurs économiques du Forez peuvent bénéficier.

C'est aussi l'occasion de découvrir des initiatives et des entreprises dynamiques et innovantes qui font la force et l'attractivité de Loire Forez.

ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION DU FOREZ AUX BESOINS EN RECRUTEMENT

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la compétence en matière de développement économique, l'Agglo travaille à l'anticipation et à l'adaptation des compétences disponibles sur le territoire, au regard des besoins des entreprises locales.

L'Agglo s'est donc engagée depuis 2021 ...

- aux côtés du Cnam (conservatoire national des arts et métiers), qui conduit actuellement un vaste programme « cœur de Territoire » de déploiement de ses centres de formation dans les villes moyennes,
- en lien avec l'opération « Action Cœur de Ville » de la ville de Montbrison,
- et le contrat Territoire d'industrie « Lezoux Thiers Ambert Montbrison »,

... à proposer une réponse locale innovante en matière d'offre de formation

Un travail de diagnostic et d'analyse des besoins du territoire dans les secteurs d'activité du textile-habillement, de la métallurgie-mécanique, de la chimie, de l'agroalimentaire, du boismeuble, du numérique, de la santé et des services à la personne,

a confirmé le potentiel d'implantation du Cnam à Montbrison, et aboutit aujourd'hui à une proposition concrète d'évolution de l'offre de formation à court, moyen et plus long terme :

- Avec notamment l'ouverture d'une Licence professionnelle ingénierie et construction bois du Cnam en partenariat avec la MFR CFA du Parc dès la rentrée 2023,
- La définition de plusieurs autres projets de formations du catalogue Cnam à mettre en place à partir de septembre 2024 dans ses futurs locaux (4 place du Parc des Comtes du Forez).
- Mais aussi d'autres pistes de formations à développer sur des niveaux inférieurs au bac en cours de réflexion avec les acteurs locaux de la formation.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Quand entretenir votre installation ?

Le bon fonctionnement et la longévité d'un dispositif d'assainissement non collectif sont liés à son entretien régulier. Il relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation.

La principale opération d'entretien est la vidange du dispositif. Elle consiste à retirer les boues accumulées lorsqu'elles occupent maximum 50% du volume ou 30% dans le cas des microstations d'épurations. Nous recommandons une surveillance et un nettoyage complet tous les 6 mois de votre installation (préfiltre, regards ...). Même si la souscription d'un contrat d'entretien n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée pour certains dispositifs tels que les filtres compacts ou les microstations d'épurations.

Bonnes pratiques

Afin d'éviter tout dysfonctionnement ou colmatage, il est interdit d'introduire dans un dispositif d'assainissement non collectif :

- Des objets non biodégradables : protections hygiéniques, lingettes, préservatifs ...
- Des corps liquides « agressifs » : produits chlorés, white spirit, peintures, hydrocarbures, gel déboucheur.
- Des corps gras tels que les huiles de vidanges ou de fritures.
- Les eaux pluviales ou les eaux de piscines.

Contact service SPANC Loire Forez : 04 26 54 70 90

- Guide d'entretien à consulter sur www.loireforez.fr

PETITE ENFANCE

Nous prenons le relais pour vos enfants !

Parents ou futurs parents, vous recherchez un mode de garde pour vos enfants ou avez besoin d'aide dans vos démarches administratives pour la garde de vos



enfants ?

Assistants maternels, vous souhaitez participer à des temps de jeux et d'éveils ou avez besoin de renseignements administratifs ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais petite enfance le plus proche de chez vous!

Missions: Les relais petite enfance gérés par Loire Forez Agglo sont des lieux d'information, de rencontres, d'écoute et d'animation à destination des parents employeurs, enfants, assistants maternels et gardes à domicile.

Activités :

- Aide à la recherche d'un mode de garde : assistant maternel agréé, garde à domicile, structure collective.
- Renseignements et conseils sur les démarches administratives concernant la garde d'enfants (contrat de travail, aide financière ...). C'est aussi un lieu de ressources et d'informations.
- Activités éducatives et éveil pour les enfants de 0 à 6 ans, sociabilisation des enfants. 7 relais près de chez vous. L'Agglomération compte 7 relais petite enfance situés à Montbrison, Saint-Bonnet-le Château, Saint-Just Saint-Rambert, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sury-le-Comtal, ainsi que 2 relais itinérants nord et centre.

Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.

Plus d'infos : loireforez.fr rubriques Services au quotidien/Enfance et jeunesse.

URBANISME

Vers un PLUi à 87 communes

Le lancement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 87 communes membres constitue aujourd'hui une nouvelle étape pour Loire Forez Agglo dans l'exercice de sa compétence planification urbaine, et dans la construction de l'agglomération.

Cet engagement sur l'ensemble du territoire doit permettre d'intégrer les évolutions et les objectifs fixés par la loi climat et résilience. L'un des axes majeurs : la lutte contre la consommation foncière et l'artificialisation des sols .

Ce nouveau cadre commun d'urbanisme est une démarche de cohérence territoriale afin de :

Partager une vision d'avenir d'aménagement et de développement

Définir les orientations d'action publique à 10 ou 15 ans

Favoriser la solidarité entre les 87 communes de

Loire Forez , jouer sur la complémentarité des bassins de vie.

Vous souhaitez être informé du PLUi et de son calendrier ?

Connectez-vous sur le site internet dédié :

www.plui.loireforez.fr

Loire FOREZ Agglo

illiwap

Toute l'actualité de **votre agglo** et de **votre commune** au creux de la main !

100% gratuit sans inscription sans publicité

Scannez ce code QR pour accéder à illiwap et vous abonner à Loire Forez agglo et à votre commune.



Equipe pédagogique

Mélanie Chaize, directrice, qui enseigne dans la classe maternelle CP, en congés jusqu'au 6 décembre, est remplacée par Lydie Pouly. Elle reprend ensuite à temps partiel (80%), les 20% restant seront assurés par Emmanuelle Dupuis. Valérie Barroux, adjointe, enseigne dans la classe des CE et CM.

Christine Doitrand, ATSEM, assure également la garderie et l'aide à la cantine.

Chantal Delorme assure les services et la cantine.

Les repas de la cantine sont toujours fournis par Chantal Verdier, restauratrice du village. 24 élèves fréquentent l'école à cette rentrée.



Le thème de l'année scolaire 2022-2023 était « Les pays du monde ».

Nous avons travaillé tout au long de l'année sur les pays des différents continents au travers d'albums, d'exposés et de réalisations plastiques.

Nous sommes partis en voyage scolaire à Bully durant deux jours au mois d'avril avec pour thème l'Asie.

Pour clôturer l'année, une représentation de danses des différents continents, de chants et de théâtre ainsi qu'une exposition avec les réalisations faites en arts visuels et durant le voyage scolaire ont eu lieu à la salle des fêtes.

L'école a obtenu la labellisation E3D suite aux différentes actions menées pour l'environnement comme par exemple les interventions avec Watty ou nettoyyons la nature.

En septembre 2023, nous avons accueilli la compagnie Kairos en résidence d'artiste pendant une semaine. A la suite de ce travail sur l'ombre, les enfants ont pu présenter aux parents une représentation.

Nous sommes allés dans la continuité de ce projet assister à « Moi, mon ombre », théâtre d'ombres immersif de la compagnie Kairos.





2023 fut encore une très belle année pour notre centre de loisirs « Les P'tits Montagnards ».

Nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle salariée, Désirée, qui vient renforcer l'équipe. Notre structure a ouvert à chaque période de vacances, mais aussi les mercredis pour l'accueil périscolaire. Des activités sportives, manuelles et culturelles ont été organisées afin de satisfaire au mieux notre jeune public.

Les samedis de janvier, Laetitia, notre directrice, accompagnée par les bénévoles ont accueilli une quarantaine d'enfants débutants ou non pour pratiquer le ski sur notre belle montagne. Lors des vacances



scolaires, les animatrices accueillent les enfants dans nos locaux (ancien collège de Chalmazel). Le ramassage en minibus, ou avec les salariées ou des bénévoles de l'association a permis aux enfants de nos 6 communes de profiter de la structure chaque jour d'ouverture. Rappelons que nous desservons Saint-Just-en-Bas, Palogneux, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Bonnet-le-Courreau, Sauvain et Chalmazel-Jeansagnière.

Cette année encore, deux camps ont été proposés aux enfants durant les vacances d'été. Une semaine complète de camp vélo sur les bords de Loire, ainsi qu'une semaine trappeur à Chalmazel.

Nous avons terminé l'année avec l'animation d'Halloween faite par Laetitia, la directrice du centre de loisirs. Des dizaines d'enfants et de parents ont arpenté les rues du village. Cette année, en plus de concours de déguisements, un rallye photos était organisé. Merci à Laetitia et au Bar Chabance pour cet après-midi festif.

Nous remercions du fond du cœur l'ensemble des bénévoles qui ont donné même un petit coup de main au centre de loisirs. Vous êtes là pour le ski, les transports, les repas, ..., bref de manière discrète, vous faites fonctionner notre structure. Donc **UN GRAND MERCI AUX BENEVOLES !**



L'association remercie également Laetitia et Désirée pour leur investissement et leur dynamisme. 2024 promet encore son lot d'activités, les filles travaillent déjà sur les programmes, on espère sincèrement qu'elles vous plairont, on a donc hâte de vous les présenter.

Nous profitons également de ce début d'année 2024 pour vous informer que si vos grands enfants souhaitent passer le BAFA, Familles Rurales peut les accompagner. Vous souhaitez le programme, une information sur le BAFA, avez des questions, ou simplement nous proposer des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 24 89 88 ou petitsmontagnards.42920@orange.fr

L'association : En 2023, Familles Rurales Chalmazel-Jeansagnière c'est : 100 adhérents sur 12 communes

2 services : le Centre de Loisirs et le portage de repas - 3 salariées : 1 pour le portage de repas et 2 pour le centre de loisirs - 3 manifestations : la vente de fleurs, la vente de pommes, le loto

Pournousjoindre: famillesrurales42920@orange.fr Suivez nous sur facebook à Familles Rurales Chalmazel <https://www.facebook.com/profile.php?id=100010472718346>



Toute l'équipe de l'association vous souhaite une excellente année 2024 !

BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque communale est un lieu ouvert à tous. Vous êtes les bienvenus, que vous soyez en résidence principale ou secondaire.

Les enfants, accompagnés des enseignantes, ont leur jour privilégié le lundi, avec leurs animatrices Monique et Nicole. En plus de la lecture et du choix des livres, ils ont aussi diverses animations.

Les adultes, seuls ou accompagnés d'enfants, sont accueillis le mercredi de 14 à 15 heures et le dimanche de 10 heures 30 à 11 heures 30. Ils ont à leur disposition, des romans, des romans-policiers, des documentaires, des DVD etc...

La carte d'accès est gratuite et permet d'aller dans toutes les bibliothèques des communes de Loire Forez Agglomération (LFA). Des réservations peuvent aussi se faire sur le site www.mediatheques.loireforez.fr avec livraison à Saint Just en Bas. Cette carte donne aussi accès au ludobus qui stationne toutes les 6 semaines devant la mairie.

Cette année, LFA nous a attribué 290 € pour acheter de nouveaux livres. Les échanges de 500 documents environ se font toujours 2 fois par an à la Médiathèque du Département de la Loire.

L'année 2024 verra peut-être des modifications dans les espaces réservés essentiellement aux adultes. Venez nous voir nombreux.

La boîte à livres est toujours disponible 24 h sur 24 dans le hall de la bibliothèque.



« Lire c'est voyager, voyager c'est lire » Victor Hugo



Les bénévoles de la bibliothèque :
Jean-Paul, Monique, Roselyne, Evelyne, Nicole
Christine et Béatrice.

Nous remercions les généreux donateurs de livres.

Mercredi de 14 h à 15 h

Dimanche de 10 h 30 à 11 h 30

Pour nous écrire :

biblio.stjustenbas@gmail.com



SOU DES ECOLES ST JUST EN BAS/PALOGNEUX

Le Sou des écoles compte 16 familles adhérentes pour un total de 24 élèves cette année 2023/24.

Estelle Reboux et Marion Hodin-Pardon ont été élues Co-Présidentes, remplaçant ainsi Laetitia Bonucci et Emilie Fayard.

Adèle Roux et Amandine Dubanchet sont co-trésorières.

Jérémy Gatto et Elodie Jean-Baptiste sont co-secrétaires.

L'année 2022/23 a été riche en animations. En effet, afin de permettre le financement des animations/sorties des enfants, le Sou a réalisé plusieurs manifestations au cours de l'année :

Tenue d'une buvette lors de la venue du cirque en septembre.

Co-organisation de la marche de la pomme de terre organisée en partenariat avec l'association « Patrimoine en Eveil ».

La vente de chocolats réalisés à l'occasion des fêtes de Noël par les enfants et quelques parents et l'aide de Manon de la chocolaterie La Gavotte.

Une vente de pizzas et une vente de lasagnes.

L'organisation d'un « concert-bal » à la salle des fêtes de Palogneux lors du carnaval.

La tenue d'un stand de grillades lors de la fête patronale de St Just en Bas.

Grâce aux bénéfices générés par ces manifestations, le Sou a pu financer plusieurs animations et sorties pour les enfants :

Sorties USEP (sorties collectives avec plusieurs écoles de la région tout au long de l'année).

Venue du cirque Picolino pendant une semaine en septembre 2022 avec une représentation réalisée entièrement par les enfants.

Voyage à Bully sur 2 jours. Abonnement à des revues.

Achat de jeux/matériel pour les classes. Organisation de la fête de fin d'année....

L'année à venir s'annonce aussi riche ! N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page facebook (facebook.com/soustjustpalogneux) ou à relever votre boîte aux lettres où des mots au sujet des animations sont distribués régulièrement.

Nous tenons à remercier les enseignants pour leur implication dans l'élaboration de ces activités permettant à nos enfants de bénéficier d'un enseignement varié et de qualité.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui aident ou

accompagnent bénévolement nos enfants durant l'année scolaire ainsi que les différentes collectivités (mairie de St Just et de Palogneux) ou associations pour leur aide financière et logistique.





VIE ASSOCIATIVE

AMICALE BOULES

Suite à l'Assemblée Générale du 17 février 2022, le bureau est inchangé. Notre Association compte 23 membres, les jeux de longue et de pétanque sont ouverts tous les dimanches après-midi sous condition de prendre une carte pour l'année.

ACTIVITES :

Lundi 10 avril, corvée nettoyage du local et des jeux.

Dimanche 21 mai, repas chez Chantal.

Samedi 29 juillet, pique-nique au local avec tous les membres et leurs conjoints.

Samedi 26 aout, concours de pétanque à Travaloux avec l'ACCA. Cette année le soleil n'était pas avec nous mais malgré cela 36 doublettes se sont affrontées, le bénéfice a été partagé entre les deux sociétés.

TRAVAUX :

Installation d'un nouveau poêle à bois subventionné par le Conseil Départemental que nous remercions ainsi que la Mairie pour le suivi du dossier.

Le 23 juillet 2023, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Mr SIMON Marius : trésorier adjoint 2003-2004, trésorier 2005-2023, vingt années de services rendus à tous les boulistes.

Notre Association se maintient et nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux adhérents.

Meilleurs vœux, prenez soin de vous...



CLUB DE L'AMITIÉ ET DU 3^{ÈME} ÂGE

L'année 2023 aura été marquée par le décès de notre président, Marius SIMON, en charge du Club depuis plusieurs années.

Outre ses funérailles émouvantes qui ont eu lieu en présence de sa famille, des membres du Club et d'une foule nombreuse en l'église de St Just en Bas, un vibrant hommage lui a été rendu par tous les sociétaires, lors du renouvellement du bureau qu'a nécessité sa disparition.

Ont été désignés pour lui succéder :

Georges THEVENON à la présidence

Assisté d'**Elie DUBOURGNON**, à la vice-présidence

Brigitte DURIS, trésorière

Le repas annuel a eu lieu le jeudi 14 décembre. Le club reste ouvert à toutes les personnes qui désirent nous rejoindre.





VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

L'équipe du Comité des fêtes a encore bien œuvré cette année pour proposer plusieurs manifestations.

27 Février 2023 : Assemblée Générale

Le bilan moral et financier complet et détaillé présenté par Nathalie fut approuvé à l'unanimité.

Nous avons deux nouveaux membres qui intègrent l'équipe : Véronique Bouche et Bertrand Durand et cinq démissions : Elisa, Damien, Guillaume, Philippe et Richard.

Le Comité les remercie pour leur temps consacré à cette association.

Ce qui porte à 27 le nombre de membres.

Pour rappel, Benjamin Balmet et Charlotte Jacquet, Co présidents,

Nathalie Olivier Co secrétaire avec Laure Brundet

Nathalie Perret, trésorière avec 2 vices trésoriers : Pierre-Emmanuel et Christian.

19 Février 2023 : Soupe aux choux

204 repas ont été vendus soit un bénéfice de 1095 euros.

11 Mars 2023 : Repas entre membres du Comité

Tous les membres et leurs conjoints se sont rendus pour le repas annuel du Comité au Casino de Montrond les Bains. Certains ont préféré enflammer la piste de danse tandis que d'autres ont disputé des parties de bowling. Puis quelques membres se sont laissés rêver à gagner le gros lot aux machines à sous, hélas, personne n'a eu besoin de fourgon blindé pour remonter son butin.

23 Avril 2023 : Bal

Ce bal a été animé par la sono Mastermix.

150 entrées payantes pour un bénéfice de 600 euros.

Sébastien nous a conviés à un apéritif dînatoire avant le bal, pour fêter ses quarante ans et pour l'accompagner à passer ce cap.

28 Mai 2023 : Bal de Pentecôte

Sono TH Night 145 entrées payantes soit 970 euros de bénéfice

14 Juillet 2023 : Pique-nique du Comité

Les membres du Comité et leurs conjoints se sont retrouvés au stade de Travalloux pour une journée détente afin de garder le lien si important dans une association.

Soleil et pétanque étaient au rendez-vous.

25, 26 et 27 Août : Week-end de la fête

Les festivités ont commencé le vendredi avec le micro par un karaoké.

Samedi, il y a eu le concours de pétanque organisé par la chasse et l'amicale boules.

Le dynamisme et la jeunesse des conscrits ont également égayé la fête par la distribution des brioches.

A la tombée de la nuit, cette année la retraite aux flambeaux était de retour et fut animée par la troupe Marazula. Puis vers 22h30 le feu d'artifice fut tiré.

Ensuite, suivi le bal des jeunes sur la place du village avec la sono Th Night.

Le dimanche l'apéritif a été offert par la municipalité et animé par l'Espérance de Saint Georges.

Une nouveauté cette année, un circuit de kart électrique installé vers la place du lavoir pour amuser petits mais aussi certains grands !





VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Un château gonflable était mis à la disposition des enfants.

Ce fut ensuite 296 repas concoctés par Chantal qui furent servis.

A partir de 14h30 le village était animé par l'Espérance de Saint Georges.

Pour changer des groupes des années précédentes, nous avons mis au programme de l'accordéon. Aurélie et Jérôme ont fait le show dans une formidable ambiance festive et champêtre.

Cette année nous avons décidé de relancer les vélos fleuris. A peu près une douzaine d'enfants avait pris soin pendant les vacances de trouver des idées et de décorer leurs vélos. Une collation leur a été offerte pour les remercier de leur participation.

La compagnie Passion...Nez venue de Thiers nous a fait frissonner par ses acrobaties.

Ces artistes nous ont proposé un spectacle de cirque moderne, festif et coloré.

Le repas campagnard servi chez Chantal clôtura cette belle édition 2023. Un grand merci à tous les bénévoles.

Le bilan de la fête est de nouveau déficitaire de -3000 € cette année, il va falloir trouver des solutions et revoir le budget pour les années à venir, afin de limiter le déficit pour que les comptes restent à l'équilibre et viables. Certes le soleil n'était pas au rendez-vous cette année. La fête demande beaucoup d'effort et d'implication pour l'équipe du Comité. Un résultat financier systématiquement négatif chaque année est un peu décevant et démotivant.



Le Dimanche 3 Septembre

Une équipe de six personnes s'est rendue à la fête patronale de la Valla où le Comité des fêtes était invité pour participer aux jeux inter villages. C'est avec une belle performance que les trois Sébastien, Nolan et Stéphane ont remporté la première place. Bravo à eux !

7 et 8 Octobre : Buvette pour le rallye montbrisonnais

Les membres ont décidé de ne pas tenir de buvette par manque de bénévoles.

Marche de la pomme de terre : Dimanche 29 Octobre 2023

Cette année encore le Comité a participé à la marche de la Pomme de terre, en tenant le relais à la salle des fêtes de Jeansagnière. Une belle journée conviviale remplie d'échanges, dans la bonne humeur.



26 Novembre 2023 : Concours de belote

38 doublettes se sont affrontées cette année lors de notre concours annuel. Des lots 100 % locaux.

Les gagnants : Steve et Jacob pour la première place puis Alexandre et Damien en deuxième et Dorian et René pour la troisième place. Les derniers repartaient avec deux têtes de cochon et ce fut Laure et David. Mylène de l'Auberge de la source de la Valla est repartie avec le panier garni au tirage de la tombola. Chacun a pu apprécier le boudin d'herbe, préparé spécialement pour l'occasion par l'équipe du Comité. La tradition de partager ou de repartir avec le boudin d'herbe fut respectée.

Bonne et heureuse année à tous

A noter les dates à retenir pour l'année 2024

Assemblée générale : Dimanche 28 Janvier

Soupe aux choux : 18 Février

Soirée : 27 Avril

Bal de pentecôte : 19 Mai

Fête Patronale : 23, 24 et 25 Août

Buvette de rallye : 12 et 13 Octobre

Concours de belote : 24 Novembre

Activités du comité de la FNACA de Saint Just en Bas, année 2023

Le 19 Mars 2023 nous avons rdv à 10h30 pour assister à la messe en l'Eglise de St Just en Bas.

Nos porte-drapeaux ont pris place au 1er rang de la nef, entourés des membres du comité, au sein d'une assistance nombreuse et recueillie.

A l'issue de la cérémonie religieuse, nous nous sommes rendus au monument aux morts en présence de l'édile de la commune et de ses adjoints.

Les messages de madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat, et de la FNACA ont été lus, puis nous avons observé 1 minute de silence avant d'entonner la chanson « Algérie Pays du soleil »

La municipalité nous a conviés ensuite à un apéritif en Mairie, avant de déjeuner au restaurant du village.

La journée s'est achevée, comme à l'accoutumée, dans la salle du Chagnon mise gracieusement à notre disposition par la commune.

Le 7 mai 2023 inauguration de la stèle dédiée aux Anciens Combattants, en présence de nombreuses personnalités, malgré des conditions météo exécrables.

Tous les membres et sympathisants du comité de la FNACA de Saint-Just-en Bas :

Pierre et Raymonde BALMET, Monique CARTON, Yvonne CHOMETTE, Marinette et Paul DELORME, Solange DERORY, Monique DURAND, Gérard JACQUEMONT, Geneviève JACQUET, Daniel et Monique LAVIS, Albert et Régine MIRISKY, Michel PERRETON, Georges PILLIE, Monique SIMON, Colette et Georges THEVENON, Gérard et Rosa VIAL,

Expriment leur sincère reconnaissance au Maire de la Commune pour le don de la pierre et l'aide financière qu'il leur a accordée pour ériger la stèle en hommage aux Anciens Combattants.

Ces remerciements doivent être partagés avec toute l'équipe municipale qui s'est spontanément associée au projet de ce mémorial.

Nous remercions également, nos Conseillers départementaux, Mme Chantal BROSSE et M. Pierre-Jean ROCHETTE pour la subvention qu'ils nous ont allouée.

Dimanche 6 août notre comité s'est réuni pour son traditionnel pique-nique de cohésion

Le 13 octobre Assemblée Générale Ordinaire à 10h30

A l'ordre du jour : bilan des activités de l'année écoulée, rapport financier, distribution des calendriers et des cartes adhérents, encaissement des cotisations et cérémonie du 11 novembre à venir. Puis, nous nous sommes rendus au restaurant du village pour déjeuner.

L'après-midi s'est poursuivi par des jeux de cartes où chaque membre a pu assouvir sa passion.

Le 11 Novembre commémoration du 105^{ème} anniversaire du 11 novembre 1918

La présidente et tous les membres du comité de la FNACA de Saint Just en Bas, remercient les élus et toutes les personnes qui prennent part aux commémorations et souhaitent une très belle année 2024 à l'ensemble des résidents de la Commune ainsi qu'à leurs proches.



PRISONNIERS 39/45



Dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la seconde mondiale, les services départementaux de l'ONaCVG (Office national des combattants et victimes de guerre) d'Auvergne-Rhône-Alpes) ont décidé de mettre à l'honneur les prisonniers de guerre de 39/45 dans toutes les communes de la région.

L'ONaCVG a mis gracieusement à notre disposition une exposition qui s'intéresse au sort des ces prisonniers de guerre.

Entre le 10 mai et le 25 juin, l'armée Française subit le plus grand désastre de son histoire : alors que 100 000 militaires français sont tués et 200 000 autres blessés, 1 850 000 soldats sont faits prisonniers : commencera alors pour eux une longue captivité de 5 ans pour beaucoup dans les stalags et oflags dans des conditions souvent éprouvantes liées aux privations et aux bombardements...

La municipalité en partenariat avec la FNACA, a décidé d'ériger une stèle pour commémorer les victimes des guerres de 39/45, celles de la guerre d'Algérie, et de toutes les guerres, à quelques mètres du « Poilu de 14/18, L'exposition a été présentée à cette occasion.



St Just-en-Bas

Exposition Les Prisonniers de guerre ligériens

prêtée par l'Office national des Combattants
et Victimes de guerre

sera présentée à la salle polyvalente

Dimanche 7 mai
après l'inauguration,
et 14h à 17h

Lundi 8 mai 14h à 17h

Dimanche 14 mai
14h à 17h

Renseignements mairie : 04 77 24 81 29



Anciens prisonniers de la guerre de 39-45 SAINT-JUST-EN-BAS et PALOGNEUX

BOUCHAND Pierre	Chazeau
CHARDON Aimé	Le Bourg
CHARLES François	Les Egaux
CHARRIERE Albert	Le Bourg
CHARRIERE Elie	La Roche
COMBE Ambroise	Le Vernay
COMBE Joseph	Colombette
DUBIEN Francisque	Boissel
DUCHAMPT Mathieu	Le Bourg
DUMAS Antoine (curé de la paroisse)	
FAYARD Marius	Le Mont
GRANGE Joannès	Perrichon
PERRET Rémi	Le Bourg
POYET Henri	Chazeau
ROTAGNON Léon	Buffery
THEVENON Claudius	Le Genetey
THEVENON Henri	Boissel
THEVENON Pétrus	Boissel
JACQUEMONT Michel	Essertel
CELLIER Vincent	Le Bourg





VIE ASSOCIATIVE

ADMR



L'association locale ADMR Vals du Chagnon couvre le secteur de la montagne (Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, St Bonnet le Courreau, Sail sous Couzan, Palogneux et St Just en Bas)

Cette association est animée par les bénévoles.

L'association propose différents services

Service personne âgée –personne handicapée

En 2023 pour la commune de St Just l'association Vals du Chagnon 10 personnes ont bénéficié tout au long de l'année du soutien des aides à domicile et 3 personnes de façon temporaire (suite d'accident, d'intervention chirurgicale)

Téléassistance

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées tout en rassurant l'entourage. En cas de problème (chute, malaise...), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'ADMR propose aussi un service enfance et parentalité :

Vous êtes confrontés à des changements au sein de votre famille (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, déménagement etc ...)

Le service des Auxiliaires Familiales de l'ADMR, peut vous aider à faire face à une indisponibilité parentale temporaire en vous proposant un accompagnement et une aide dans les activités de la vie quotidienne. Selon les besoins, le service intervient à votre domicile ponctuellement ou à plus long terme.

Une aide dans les tâches matérielles

- entretien du logement
- entretien du linge
- courses, préparation de repas équilibrés

Une aide dans votre rôle éducatif

- toilette et repas des enfants
- activités d'éveil
- aide aux devoirs

Le service de soutien à la parentalité de l'ADMR s'appuie sur les interventions des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) et d'aides à domicile aux familles.

Pour en savoir plus sur les services, nous rejoindre en tant que bénévole ou salarié contactez

**Maison des services ADMR
8 place Mandrillon
Boën sur Lignon
04 77 76 00 22**

Bureau de l'association ADMR Vals du Chagnon :

Simone DAVAL Présidente d'honneur
Didier DUQUESNE Président
Brigitte DURIS Secrétaire
Monique CARRERAS Trésorière
Martine BARRIER Trésorière
Monique FAYARD Référentes contact
Désirée JOANDEL Installateurs
Monique MOMEY télé alarme
Madeleine SIMON
Elie DUBOURGNON Membre
Bernard PERRETON Membre

PATRIMOINE EN EVEIL



L'association Patrimoine en Eveil a été créée en juin 1993. Elle a pour objet la mise en valeur du patrimoine en favorisant les aspects touristiques, sociaux et culturels de la commune.

Théâtre « René la Bielle » du théâtre des 33

Ce spectacle a été proposé en partenariat avec le département dans le cadre de la saison culturelle 2023.

Dimanche 5 février, à la salle des fêtes, René la Bielle a ravi le public nombreux.



Exposition « Le monde paysan d'hier à aujourd'hui à Saint-Just-en-Bas »

L'exposition qui était ouverte les dimanches des mois de juillet et d'août et pour la journée du Patrimoine a accueilli près de 200 visiteurs. Elle se tenait à la salle polyvalente.

Nous remercions les personnes qui ont prêté des objets, des photos ou autres documents pour étoffer l'exposition.



La 30^{ème} marche de la Pomme de Terre

Cette manifestation, organisée avec le SOU de l'Ecole, nécessitant de nombreux bénévoles, a encore connu le succès. En ce dernier dimanche d'octobre, 1236 marcheurs sont venus profiter des Monts du Forez.

Pour plus de détails voir : le Brin d'histoire qui retrace ces 30 marches de la Pomme de Terre.

Vitrine

Une vitrine armoire sécurisée a été installée dans l'église pour exposer le petit patrimoine religieux.



La corvée pour l'entretien des chemins de randonnée a eu lieu le samedi 10 juin.

LA FENAISON

La fenaison est la coupe de foin, le foinage et la récolte du foin.

La fenaison comporte 5 étapes :

- 1. La coupe
- 2. Le foinage
- 3. Le séchage
- 4. Le battage
- 5. Le stockage

Le foinage est une activité traditionnelle qui consiste à couper le foin à l'aide d'une feneuse ou d'une faucille. Le foinage est une activité qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre et qui est souvent effectuée par des bénévoles.

Le foinage est une activité qui permet de produire du foin, qui est utilisé pour nourrir le bétail pendant l'hiver.

Le foinage est une activité qui permet de maintenir le bétail en bonne santé pendant l'hiver.

Le foinage est une activité qui permet de produire du foin, qui est utilisé pour nourrir le bétail pendant l'hiver.

Le foinage est une activité qui permet de maintenir le bétail en bonne santé pendant l'hiver.

Activités gymniques



Ces activités organisées depuis de nombreuses années se poursuivent. Elles s'adressent à tous ceux et toutes celles qui souhaitent garder ou acquérir la forme, l'équilibre, la vitalité, évacuer leur stress dans une ambiance conviviale. Marie-Pierre, notre fidèle et toujours disponible animatrice diplômée, vous accueillera les mercredis de 18h à 19 h (gym plus douce) ou de 19h15 à 20h15. Trente-deux adeptes sont inscrits cette année. Vous pouvez encore les rejoindre.



L'année 2022/2023, s'est terminée par une soirée bien sympathique : une partie de pétanque suivie d'un repas au Solore à l'Hôpital-sous-Rochefort.





VIE ASSOCIATIVE

US MONTS DU FOREZ

Pour la saison 2022-2023, l'US Monts du Forez a eu six équipes différentes (les enfants U7, U9 et U11), une équipe féminine, une équipe senior et une équipe critérium.

L'association comprend 96 licenciés (joueurs et dirigeants confondus).

Bilan sportif

Les différentes équipes d'enfants ont fait une très belle année. Les deux entraînements par semaine proposés par les différents éducateurs, ont fait énormément progresser les enfants.

Pour les seniors, c'est à la cinquième place qu'ils terminent. La saison avait très bien commencé mais de nombreuses blessures et absences ont coûté des points précieux pour le sprint final.

Pour les critériums, ils terminent champion avec la meilleure attaque et la meilleure défense de leur poule. Une saison riche en émotion qui amène le premier fanion au club.

Pour les féminines, la saison commença très bien dans une poule de roannais avec 3 victoires. Malheureusement, le district eut la bonne idée de changer totalement les poules et nos féminines eurent de nombreux déplacements lointains dans le stéphanois, conséquence de nombreuses défaites. Malgré tout cela, elles ont gardé le moral et nous leur souhaitons des jours bien meilleurs.

Fin avril 2023, le club a rendu visite à nos amis allemands d'Erzberg durant un gros week-end. Ce n'est pas moins de 60 personnes qui ont fait le long voyage. Les années passent mais l'amour et l'amitié restent et même s'intensifient entre nos deux clubs et villages.

Pour ce qui est du bureau :

Nous avons eu trois départs (Benoit Rebour, Mélanie Chaize et Gaétan Durris) qui sont compensés par trois arrivées (Robin Decombe, Damien Rotagnon et Florimont Dubanchet).

Le bureau se compose ainsi :

Julien Combe (président)

Sébastien Béal (vice-président et coach des U11)

Jonathan Baroupiro (secrétaire) Romain Tarrit (vice-secrétaire et responsable communication)

Océane Olivier (trésorière) Marie Baroupiro (vice-trésorière)

Cyrille Hautbois (coach U7-U9) - Hugo Combe (coach féminines)

Jérôme Combe (coach seniors) - Wilfrid Roche (coach critérium)

Antoine Decombe, Robin Decombe, Patrick Marchand, Damien Rotagnon, Florimont Dubanchet (conseillers)..

Pour l'année footballistique qui vient de commencer, les effectifs ont un peu diminué.

Le club a organisé sa traditionnelle tripe le dimanche 3 décembre à la salle des fêtes de Chalmazel-Jeansagnière.

Cette année marquera les dix ans de l'US MONTS du FOREZ. Nous invitons chacun d'entre vous à vous rapprocher du club, nous allons organiser une journée exceptionnelle le samedi 4 mai, différentes animations vous seront proposées...

Tous à vos agendas





VIE ASSOCIATIVE

A.C.C.A.

Le plan de chasse a été respecté pour le chevreuil et une dizaine de sangliers ont été tués.

L'assemblée générale s'est déroulée en juillet.

Composition du bureau :
Président ; Balmet Quentin
Vice-président : Valezy Philippe
Trésorier : Chomette Pascal
Secrétaire : Pradel Gregory

Membres :
Ferry Jean-Noël, Guérard Jean-Claude, Poyet Regis,
Poyet Mickaël et Mollen Antoine.



La journée tripes a été une réussite.

Les chasseurs et personnes du village et alentours ont bien joué le jeu dans une superbe ambiance chaleureuse et conviviale. Nous remercions toutes les personnes présentes ce jour.

Le concours de pétanque organisé avec l'Amicale boules à l'occasion de la fête au village s'est très bien déroulé. De nombreuses personnes ont participé et nous les remercions pour cette bonne journée.

Une battue au renard sera effectuée le 20 janvier 2024
La journée tripes aura lieu en avril 2024



Un petit brin d'histoire...

VIE ASSOCIATIVE

LES ANCIENS DE L'ASSJ

L'association les anciens de l'ASSJ créée en 2014 à la suite de la fusion des clubs de St Just en Bas et Chalmazel organise toujours son repas à Travaloux pour Pentecôte.

Cette journée permet aux anciens joueurs, supporteurs et tous ceux qui ont animé et soutenu l'ASSJ, de se retrouver pour un moment convivial et festif.

Chacun apporte ses souvenirs et ses anecdotes. La paella géante a de nouveau eu un grand succès. Nous serons heureux de vous retrouver à Travaloux pour la nouvelle édition de Pentecôte 2024.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous.



INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 18 novembre, notre église rénovée a eu l'honneur d'accueillir notre évêque SYLVAIN BATAILLE qui est venu pour célébrer la confirmation. 9 jeunes de notre paroisse ST VINCENT ont reçu ce sacrement. Cette messe était illuminée par la joie des jeunes confirmants, par l'ensemble des musiciens, des chanteuses qui ont animé cette célébration. Ils ont fait rayonner le bonheur et ont permis de vivre notre foi dans la fraternité. Nous sommes très heureux que l'équipe de préparation ait choisi l'église de Saint-Just-en-Bas pour cette très belle célébration.



Une permanence est assurée par des bénévoles le mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11h à la cure de Boën.

Qui contacter pour demander le baptême ?

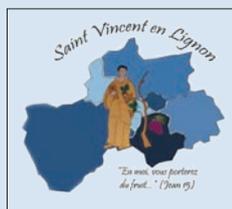
Pour le relais du Haut-Lignon : Désirée et Yves Joandel au 04 77 76 82 78

Une intention d'offrande de messe est à titre indicatif d'au moins 18€, établie à l'ordre de **ADSE Paroisse ST VINCENT EN LIGNON.**



Coordonnées de la paroisse ST VINCENT EN LIGNON

Téléphone : 04 77 24 09 01 - site internet : www.saintvincentenlignon.fr



Consultez notre site internet en scannant ce code avec votre smartphone





LA FÊTE DES VOISINS

CHAZEAU / RIBES / CHAPON



En cette journée de grosse chaleur, samedi 19 août, les voisins des hameaux de Chazeau, Ribes et Chapon, ont apprécié la fraîcheur et l'ombre des pins de la Croix du Ban pour leur traditionnelle fête des voisins. En effet, une participation record cette année pour cette belle journée de partage et de convivialité puisque près de 60 convives, habitants et

natifs des hameaux ont répondu présents. Une magnifique tablée qui a partagé salades, gigots, poulets à la broche, et desserts concoctés par nos chefs d'un jour. L'occasion d'honorer les anniversaires fut respectée, par l'apéritif offert par Sylviane, Sylvie, Françoise pour leur 60 ans, Sandra, 50 ans, Sébastien 40 ans, et Camille 20 ans.

Christian, notre photographe attitré, immortalisa ce beau moment.

Une belle journée d'amitié, de rire et de retrouvailles pour beaucoup, de rencontre pour certains, des souvenirs heureux de jeunesse remémorés, des anecdotes dévoilées.

Les parties de pétanques très disputées, les parties de coïncies, la balade digestive pour certains, les jeux de ballons des petits ont ponctué l'après-midi. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance festive, comme à l'accoutumée chez Jojo et Odile, dans l'ancienne écurie transformée pour un soir en salle des fêtes.

L'assemblée a tenu à remercier vivement Stéphane qui a coordonné et œuvré pleinement pour l'organisation de cette journée sans Marius parti trop vite.

En effet, cette année, la fête n'était pas totale, l'absence de Marius qui nous a quittés tout récemment fut durement ressentie. Un hommage poignant et émouvant lui fut rendu, il était un inconditionnel dans l'organisation de cette journée, celle-ci lui fut dédiée.

LE MONT fête ses voisins.

Samedi 8 juillet, par une belle journée ensoleillée, une quinzaine d'habitants s'est retrouvée pour une journée conviviale, autour d'un barbecue, chez Séverine et Olivier. Le repas terminé, les cartes et les boules de pétanque étaient de sortie. La musique et les danses ont prolongé la journée jusque tard dans la nuit. Prochain rendez-vous en 2024.





LA FÊTE DES VOISINS

CHASSERY

43 personnes réunies pour la fête des voisins. Ce samedi 5 août, les habitants et natifs des hameaux de Colombette-Bas-Perrichon - Les Grandes Combes et Chassery se sont retrouvés en toute convivialité et bonne humeur. 31 adultes et 12 enfants ont répondu présents. Ces retrouvailles ont été l'occasion de partager le repas, d'échanger les dernières nouvelles, de se remémorer d'anciens souvenirs et de jouer à la pétanque. Tous se sont quittés en se disant à l'année prochaine et en fixant le rendez-vous 2024.



Fête des voisins de BUFFERY

Pour la deuxième année consécutive, les résidents des hameaux de Buffery, du Volzay et de la Collonge se sont retrouvés samedi 10 juin, au Volzay chez Richard et Béatrice pour célébrer la Fête des voisins. Après des parties de pétanques pour certains, une balade entre les averses orageuses pour ces dames, les convives se sont rassemblés autour d'un bonne table, jusque tard dans la nuit. Tous se sont promis de renouveler cette belle et conviviale rencontre en 2024.



les voisins des ÉGAUX

Samedi 22 juillet, les voisins des Égaux se sont retrouvés autour d'un petit apéro d'été. Le rendez-vous était donné chez Monique et Dédé. Chacun avait préparé de quoi se régaler, il y avait aussi pour bien s'hydrater... La soirée fut rythmée par les blagues, et les souvenirs de chacun.

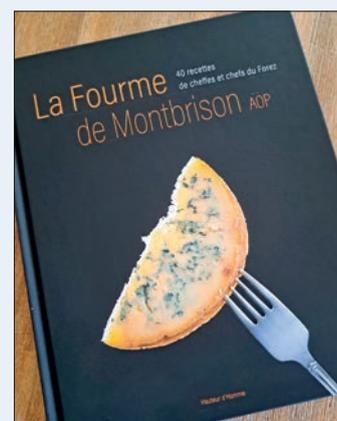


FOURME DE MONTBRISON

UN NOUVEAU LIVRE DE RECETTES

La fourme de Montbrison est à l'honneur dans un nouveau livre de recettes de Luc Olivier aux éditions Hauteur d'Homme.

Au travers de ces 96 pages vous découvrirez une part d'histoire de ce produit aussi unique qu'excellent. Cette excellence est mise à l'honneur et sublimée par une dizaine de chefs foreziens qui ont oeuvré dans leurs ateliers à produire 42 nouvelles recettes qui prouvent une nouvelle fois la capacité de votre



FOURME DE MONTBRISON à être présente à votre table sous toutes ses formes et, à toutes les occasions.

Hubert Dubien

Si vous souhaitez passer commande, n'hésitez à revenir vers le syndicat de la fourme de Montbrison AOP.

Contact : syndicat@fourme-montbrison.fr 04 77 58 91 30 - 06 80 54 38 90

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE DU 24 FÉVRIER AU 3 MARS 2024

Le Département de la Loire sera présent pour la première fois au Salon International de l'Agriculture à Paris du 24 février au 3 mars 2024 pour valoriser les filières, produits et territoires ligériens. Le syndicat de la fourme de Montbrison a été sollicité pour participer à cet événement. Nous serons aussi au salon du fromage en même temps du 25 au 27 février 2023.



LE BIKE & FOURME A FAIT SON RETOUR LE 8 ET 9 JUILLET 2023 À LA STATION DE CHALMAZEL

Cette année, pour sa 4^{ème} édition, le festival a changé de nom et est devenu le Bike & Fourme pour faire la part belle au vélo mais aussi à la gastronomie de notre terroir avec le syndicat de la Fourme de Montbrison. Ce fut un week-end 100% festif, gourmand et sportif : des randos VTT pour tous les niveaux, 6 concerts gratuits, de nombreuses animations : grimpe d'arbre, trottinette électrique, tir à l'arc, cerf-volant, pétanque, championnat de barbecue, des stands de producteurs locaux, un pique-nique géant avec une jolie nappe aux couleurs de la fourme de Montbrison ! 300 pique-niques ont été d'ailleurs partagés. 800 vététistes venus de la France entière, sont repartis avec un morceau de fourme de Montbrison. Ces retrouvailles festives et culturelles seront renouvelées en 2024.



TOUS AMBASSADEURS DE NOTRE TERRITOIRE ET NOTRE TERROIR

N'hésitez pas à faire connaître la fourme de Montbrison autour de vous et à partager la série de vidéos "Fourme de Montbrison : du pré à l'assiette" Retrouvez des portraits de certains d'entre nous qui font vivre directement ou indirectement la fourme de Montbrison.

Vous trouverez aussi sur nos réseaux sociaux des idées recettes des chefs. A partager sans modération !!

DES JOURNÉES DE LA FOURME ET DES CÔTES DU FOREZ EXCEPTIONNELLES

Merci pour cette superbe édition des 61^{èmes} journées de la Fourme de Montbrison et des Côtes du Forez : c'est la meilleure année de vente que l'on ait jamais fait : 724 fourmes vendues sur notre stand et plus de 1100 fourmes vendues sur tout l'événement.





*Pourquoi une cheffe ne dirigerait-elle pas un chœur d'hommes,
un homme a bien une femme dans son cœur !*

*Je suggère que la SPA puisse créer une pétition pour faire condamner les Ponts et Chaussées,
aux motifs qu'ils nous font monter sur des dos d'âne et rouler sur des nids de poules...*

*Mon épouse me dit récemment : « les jours ont bien diminué »
mais combien mesuraient-ils avant ?*

*Seule la musique l'apaise, évidemment elle est du signe de la balance,
n'est-ce- pas un argument de poids...*

*J'ai découvert dernièrement que le poète Stéphane Mallarmé avait été toute
sa vie sans défense...*

De guerre lasse j'ai dû démissionner, ma Boss était toujours sur mon dos...

Lorsque j'écoute le Vol du Bourdon, je vous avoue avoir le cafard...

Derrière les hommes de paille n'y a-t-il pas souvent des ballots...

*Mon médecin m'a certifié que l'on peut sortir dehors lorsqu'on souffre d'une rage de dent !
Mon copain est sur une thématique, moi j'en suis à la 6^{ème}, six thématiques c'est mieux, non ?*

Si l'on manque à tous ses devoirs, doit-on en tirer les leçons ?

Le baume Saint Bernard est-il efficace quand on a un mal de chien ?

Pour les femmes qui ont peur des souris, il existe un nouveau mascara...

Mais comment est-ce possible d'attribuer la victoire à un joueur d'échecs ?

*À quoi servirait-il d'être vent debout contre quelque chose alors qu'on finira par
s'asseoir dessus...*

Désormais, avec un cœur de porc tu peux vivre...mais qu'en serait-il avec un cœur d'artichaut ?

*Lorsque nous étions dans le midi, mon ami Marin n'avait d'yeux que pour la mer, oui
mais... Pour la fille aussi !*

Je me demande ce que les gens espèrent trouver de plus à Moingt ?

Les appels de phares à leds sont-ils des appels au secours ?

Pourquoi décrète-t-on "l'alerte rouge" lorsqu'il tombe de la neige en abondance ?

Depuis que j'ai été testé négatif à la Covid, je positive...

Quand on me dit qu'Anvers est un bel endroit, je trouve que ça n'a aucun sens...

Albert MIRISKY



BRIN D'HISTOIRE MARCHES DE LA POMME DE TERRE

L'association Patrimoine en Eveil a été créée en juin 1993. Cette association a pour but de faire découvrir le Patrimoine du village, d'aider à sa sauvegarde, de le mettre en valeur et de proposer des animations aux villageois.

La jeune association décide d'organiser une marche, celle-ci est fixée au dimanche 31 octobre 1993, elle s'intitulera « Marche de la Pomme de Terre » faisant référence à la culture de ce tubercule, importante durant une certaine période sur la commune. Le départ de la marche est à l'auberge du Chagnon, 3 circuits de 7km, 11km et 20 km sont proposés, les inscriptions sont à 30F pour les adultes et 20F pour les enfants. Des ravitaillements sont prévus sur tous les circuits et un plat chaud est offert à l'arrivée. 270 marcheurs viennent découvrir Saint-Just-en-Bas et ses sentiers.

Encouragés par ce nombre, les organisateurs reconduisent cette animation, le 30 octobre 1994, en proposant un circuit VTT. 430 personnes sont accueillies.

La 3^{ème} année, plus de 500 randonneurs dégustent le patcha. En 1996, la manifestation est organisée à la salle des fêtes. Quelle réussite ! La marche de la Pomme de Terre rassemble 938 marcheurs en 1997.

Pour la 6^{ème} marche, il est décidé en plus du traditionnel patcha et de la fourme de Montbrison, d'offrir un jus de pommes spécialement pressé pour les courageux marcheurs.

En 1999, avec 1154 marcheurs, la marche a battu son record. La dégustation des fleurons de notre cuisine locale était suivie d'une visite gratuite de 200 variétés de pomme de terre. En 2000, 1119 marcheurs aux sources du Chagnon. Une belle exposition de tableaux et de sculptures étaient mise à disposition des visiteurs. Plus de 1200 randonneurs à la 10^{ème} marche de la Pomme de Terre. Près de 500kg de pommes de terre ont été nécessaires pour confectionner le fameux patcha et pour garnir les chaudières.

La marche de la Pomme de terre connaissant un succès croissant, l'association du Sou de l'école s'est jointe à l'association organisatrice jusque là. L'exposition de Santons a été appréciée.

Les ciex n'étaient pas des plus cléments, en 2003 la neige était encore présente sur les hauteurs de la commune. 823 fidèles randonneurs étaient cependant au rendez-vous. Un calendrier avait été édité pour

l'événement. Une exposition de champignons avait été préparée.

La 13^{ème} édition a connu un record d'affluence avec 1253 marcheurs. Le soleil, la douceur les belles nuances automnales, les nouveaux circuits, les relais copieux et l'accueil à l'arrivée ont favorisé le succès de cette journée exceptionnelle.

Pour la 14^{ème} marche de la Pomme de terre, les sentiers ont été pris d'assaut par 1451 randonneurs. Un nouvel exploit ! En parallèle, comme à chaque édition, une exposition d'artistes locaux présentait tableaux et lampes. En 2007, 2008 et 2009 des expositions d'artistes du territoire ont été proposées aux visiteurs.

En 2009, une consigne de gobelets est mise en place pour réduire les déchets.

En 2010, la pluie et le brouillard ont perturbé la marche, mais l'exposition consacrée à la pomme de terre a été un succès. 30 variétés localement cultivées étaient exposées, côtoyant d'étranges animaux ou monstres « patates » réalisés par les enfants de l'école.

Dimanche 30 novembre 2011, 1056 randonneurs venus de toutes destinations ont choisi Saint-Just et sa réputée marche de la Pomme de terre. Le meilleur était réservé à ces amateurs de petits coins de campagne. L'exposition du Maquett' Club montbrisonnais a été très appréciée.

Pour le 20^{ème} anniversaire, l'offensive de l'hiver a découragé les randonneurs. 465 marcheurs téméraires ont été réconfortés au relais par le vin chaud des courageux bénévoles. Un crayon avec le logo de la marche leur a été offert.

La 24^{ème} édition a connu une très belle affluence avec 1362 randonneurs.

Pour la 25^{ème} marche, au jeu consistant à trouver le poids d'une énorme courge, un habitant de St Jean-la-Vêtre avait vu juste en proposant 41,250kg. Les clichés pris à St Just pour le concours photos, organisé par l'association Patrimoine, ont ravis les nombreux visiteurs.

1674 randonneurs, une véritable prouesse. Le 31 octobre 2019, deux marcheurs italiens s'étaient déplacés à cette occasion, l'un venant spécialement de Milan, l'autre effectuant un périple à vélo à travers l'Europe est venu de Nantes pour participer à notre fameuse marche.

En 2020, la marche n'a pu être organisée en raison du covid et du confinement

2021, malgré les contraintes sanitaires, la marche a été maintenue. Pas de patcha à l'arrivée, mais des relais bien garnis et toujours des pommes de terre

BRIN D'HISTOIRE



cuites à l'ancienne dans la chaudière. La météo étant de la partie, 850 marcheurs sont venus profiter de nos sentiers et

magnifiques panoramas.

Autre performance pour la 29^{ème} marche, la météo, la qualité des paysages, la bonne organisation, l'accueil et les bénévoles nombreux y ont contribué.

1450 randonneurs se sont déplacés pour apprécier les richesses de notre village.

2023, 30^{ème} marche de la Pomme de terre, voir page annexe.

Chaque année, de nombreux bénévoles de tout âge se mobilisent pour faire vivre cette manifestation : de

l'épluchage des pommes de terre pour le patcha, de la préparation et du balisage des circuits, des relais, des inscriptions à l'accueil en salle.

Toutes ces randonnées sont une belle occasion de faire découvrir notre village, ses paysages remarquables, ses sentiers dans un magnifique cadre automnal et de faire connaître son patrimoine. C'est aussi pour le Sou de l'Ecole un moyen d'aider au financement des sorties pour les enfants de l'Ecole et pour le Patrimoine en Eveil de soutenir différentes actions en faveur du patrimoine communal.

Souhaitons un long chemin à cette manifestation.

Marche de la pomme de terre
Nombre de marcheurs à chaque édition

Année	Nombre de marcheurs
1983	100
1984	150
1985	200
1986	250
1987	300
1988	350
1989	400
1990	450
1991	500
1992	550
1993	600
1994	650
1995	700
1996	750
1997	800
1998	850
1999	900
2000	950
2001	1000
2002	1050
2003	1100
2004	1150
2005	1200
2006	1250
2007	1300
2008	1350
2009	1400
2010	1450
2011	1500
2012	1550
2013	1600
2014	1650
2015	1700
2016	1750
2017	1800
2018	1850
2019	1900
2020	1950
2021	2000
2022	2050

Saint-Just-en-Bas (42) FOREZ

Dimanche 28 octobre 2012

20^e marche de la Pomme de terre

PATCHA FOREZIEZ (pour tous les marcheurs)

Organisée par les associations Patrimoine en Eveil et Sou de l'école

EXPOSITION JEU DE LA 20^e MARCHÉ

INSCRIPTIONS à partir de 8h à la Salle des fêtes

RENSEIGNEMENTS 04 77 24 86 57 / 04 77 24 87 19 www.marchedelapomme.net

MARCHE DE LA POMME DE TERRE

A SAINT JUST EN BAS

LIEU: AUBERGE DU CHAGNON

HEURE: A PARTIR DE 8 H

INSCRIPTIONS : ADULTES 30 F ENFANTS 20 F

TROIS CIRCUITS:
7 km départ jusqu'à 15 h
11 km départ jusqu'à 13 h
20 km départ jusqu'à 11 h

A L'ARRIVEE, UN REPAS CHAUD VOUS SERA OFFERT.

contrôle et ravitaillement sur tous les circuits

le marche c'est super!



A VOTRE SERVICE

HÉBERGEMENTS

« Tis'ânes » Les Égaux	Gîte 7 personnes. Location à l'année.	Mr et Mme Momey 04 77 24 82 71
La Maison Guiron Boissel	Gîte de France 3 épis - 6 personnes. Accueil handicapés.	M et Mme Delorme 06 10 42 35 67
La Pranière La Roche	Meublé de Tourisme 9 à 10 personnes	Jacqueline VIAL 06 19 16 83 49

SALLES COMMUNALES

La location des salles communales fait l'objet d'un contrat de location.
Pour les locations, adressez-vous à la mairie : 04 77 24 81 29 ou mairie.st.just.en.bas@orange.fr

Salle des Fêtes	Bal, Concours de belote Concert	130 €	Les bals sont réservés à la commune ou aux associations intercommunales qui impliquent les personnes de la commune. Une caution de 200 € et une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandées avant la remise des clés de la salle. Pour les associations, elles seront demandées en début d'année et seront valables pour un an. Le chèque de caution sera rendu si aucune dégradation n'est constatée après vérification de la salle.
	Vin d'honneur	105 €	
	Repas des classes		
	Repas associations : salle + cuisine + vaisselle	150 €	
	Repas famille privée : Salle + cuisine + vaisselle	170 €	
	Location personnes extérieures à la commune	320€	
	Laveuse (Forfait en option)	65 €	
Salle du Chagnon	Apéritif	60€	Renseignements en mairie
	Festivités (la journée)	110€	
	Location personnes extérieures à la commune	140€	
Salle Polyvalente	Vin d'honneur	60€	Renseignements en mairie
	Location à la journée	95€	

Agenda 2024

Assemblée générale, Comité des fêtes : Dimanche 28 Janvier

Théâtre, Patrimoine en Eveil : Dimanche 4 février

Soupe aux choux, Comité des fêtes : 18 Février

Soirée, Sou de l'Ecole : Samedi 9 mars

Soirée, Comité des fêtes : 27 Avril

Bal de pentecôte, Comité des fêtes : 19 Mai

Exposition, Patrimoine en Eveil : Juillet et Août

Fête Patronale, Comité des fêtes : 23, 24 et 25 Août

Buvette de rallye, Comité des fêtes : 12 et 13 Octobre

Concours de belote, Comité des fêtes : 24 Novembre

Bulletin réalisé par Nicole Ferry, Geneviève Poyet, Laure Brundet, Sylvie Savatier et Christian Arnaud

Merci à tous ceux qui par leur participation ont permis la réalisation de ce 23^{ème} bulletin.

Impression I D O Tél : 04 77 52 96 09



Laura Thy
PHOTOGRAPHY
Artisan Photographie





F.N.A.C.A.

INAUGURATION DE LA STÈLE



INVITATION

le Maire et le Conseil municipal
La FNACA de Saint-Just-en-Bas
vous invitent à l'inauguration
du monument érigé en hommage
aux Anciens Combattants de toutes les guerres

Dimanche 7 mai à 11h

Rassemblement à partir de 10h30 devant la mairie

Une exposition sur les Prisonniers de guerre ligériens, prêtée par l'Office national
des Combattants et Victimes de guerre sera présentée à la salle polyvalente.



